

Congrès AFSP Toulouse 2007

Table ronde 4 La médiatisation du politique. Regards croisés, regards comparés.

Session 2

**LAGNEAU Eric (IEP DE PARIS)
[eric.lagneau @infonie.fr](mailto:eric.lagneau@infonie.fr)**

**Le scoop de la rupture ou comment l'AFP et Ségolène Royal se sont disputées.
Entre réalismes politique et économique :
Le difficile travail de distanciation des agenciers.**

VERSION PROVISOIRE
MERCI DE NE PAS CITER
(version 04/07/07)

Relever l'importance de l'Agence France-Presse dans le fonctionnement du système médiatique français n'a plus rien d'une révélation sociologique¹. Mais il reste relativement rare de voir une dépêche de l'AFP portant sur une information exclusive et révélée à l'initiative de ses journalistes faire véritablement événement et recevoir un écho tel que le cours de l'actualité politique s'en trouve clairement affecté. C'est pourtant ce qui s'est passé le dimanche 17 juin 2007 au soir quand, en pleine soirée électorale du second tour des élections législatives, l'AFP a officialisé la rupture « conjugale » entre l'ancienne candidate à la présidentielle Ségolène Royal et le premier secrétaire du Parti socialiste François Hollande. L'annonce est immédiatement commentée sur les plateaux de télévision, par les journalistes et par un personnel politique surpris ou contrarié², au point de ravir en partie la vedette à l'analyse des enseignements d'un scrutin pourtant marqué par la surprenante résistance du Parti socialiste à la « vague UMP » prédite. Et le lendemain, la rupture est en très bonne place dans toutes les gazettes. *Le Parisien* choisit même de consacrer sa Une au sujet, reléguant au second plan les législatives.

Deuxième trait remarquable de cette affaire, le scoop de la rupture, a priori un joli coup professionnel aux yeux des journalistes de l'AFP et de leurs pairs, ne tarde pas à donner naissance à une virulente polémique, étalée sur la place publique, entre l'agence et l'ancienne candidate qui y voit pour sa part une lourde faute professionnelle. La vigueur de la réaction est en effet à la hauteur de l'impact de l'annonce. Non contente de le faire savoir en privé aux journalistes intéressés dès le dimanche soir, Ségolène Royal va en effet dénoncer publiquement ce qu'elle juge être un manquement à l'éthique professionnelle, d'abord mezzo

¹ Même si les études approfondies du sujet ont été longtemps assez rares, on dispose de plusieurs analyses ou synthèses en français sur le rôle des grandes agences de presse : [Boyd-Barrett, 1981], [Palmer, 1983], [Mathien 1992], [Pigeat, 1996]. Pour une illustration ponctuelle mais documentée de l'impact de l'AFP lors d'un épisode lié à la reprise des essais nucléaires français en 1995 : [Derville, 1996]. Une nouvelle vague d'enquêtes en cours permet de rafraîchir et de compléter ces travaux [Laville 2006], Vignaux [2001, 2004], [Lagneau 2002].

² Du moins sur France 2. TF1 avait déjà rendu l'antenne pour laisser la place à un film.

voce dans un court sujet diffusé par LCI le lundi 18 juin, puis directement le dimanche 24 juin dans l'émission « Dimanche Plus » sur la chaîne Canal Plus. Il est rare de voir l'AFP être aussi frontalement attaquée, en public et par une personnalité politique de tout premier plan, qui va jusqu'à remettre à cause son impartialité politique, frappant au cœur de sa réputation de sérieux professionnel et de sa crédibilité marchande. A ce niveau de polémique, l'AFP ne pouvait rester sans réponse. Elle a donc choisi de traiter l'affaire en la passant au tamis de ses propres formats, de « factualiser » la controverse en quelque sorte. Elle a rendu compte dans une dépêche des critiques de Ségolène Royal en y ajoutant les réponses de la direction de l'information de l'AFP, puis a restitué dans une autre dépêche les réactions des syndicats de journalistes de l'agence et de sa société des journalistes. La controverse ne s'est toutefois pas limitée aux échanges entre l'AFP³ et Ségolène Royal. Nombre de journalistes d'autres médias ou d'internautes ont à leur tour réagi, prenant parti pour l'un ou l'autre « camp », ou formulant de nouvelles critiques pour les rejeter tous deux dans une réprobation commune.

Cette controverse offre un champ d'exploration précieux pour analyser les difficultés des journalistes, notamment ceux de l'AFP, à trouver la bonne distance avec leurs sources politiques. D'abord par la richesse, et la contradiction parfois des arguments échangés. Qu'une même traduction journalistique puisse faire ainsi l'objet d'appréciations aussi contradictoires (action d'excellence ou faute lourde) ne doit pas surprendre si l'on accepte de prendre en compte la pluralité des règles à suivre par les acteurs pour se rendre descriptibles comme des membres compétents d'une communauté (ici professionnelle) aux yeux des partenaires de l'action. Le modèle d'analyse pluraliste dont nous nous inspirons [Lemieux 2000]⁴ met précisément l'accent sur les tensions auxquels les journalistes sont confrontés du fait de la nécessité de se plier à des exigences parfois contradictoires, et donc la possibilité de commettre des fautes, aux yeux de certains partenaires au moins, en ne suivant pas la règle qu'ils s'attendent à voir respectée⁵.

³ On verra d'ailleurs que dans cette affaire, il ne faut pas considérer l'AFP comme un bloc monolithique. La diversité de ses journalistes et surtout la division complexe du travail en son sein conduisent là aussi à des divergences d'appréciation, notamment entre les journalistes « sur le terrain », c'est-à-dire au contact des sources, et la hiérarchie rédactionnelle.

⁴ Le modèle « grammatical » de l'action proposé par Cyril Lemieux identifie trois ensembles de règles (ou grammaires) auxquels les professionnels de l'information et leurs interlocuteurs s'obligent mutuellement selon les situations. L'analyse des critiques adressées aux journalistes et des fautes qui les ont motivées lui permet en effet de dégager une pluralité de règles positives et de normes tacites sur lesquelles reposent les jugements des professionnels. Quelles sont ces règles ? Un premier ensemble relève de ce que Lemieux appelle la grammaire publique (ou grammaire de la distanciation). Ces règles sont mobilisées par les acteurs dans les situations les plus publiques et consistent à « appuyer son action ou son jugement » sur des raisons qui soient partageables par un tiers (par opposition à des raisons « personnelles » d'agir). Ainsi, dans la culture professionnelle des journalistes, le fait de recouper l'information, la prise de distance énonciative avec les sources (par exemple, passer du « tu » au « vous »), la conservation de l'initiative, l'acquisition de preuves juridiquement recevables pour dénoncer, le respect de la polyphonie (ou pluralisme des sources) ou encore, la séparation des faits et des commentaires relèvent typiquement de la grammaire publique. Un second ensemble de règles, mobilisées plutôt dans la relation privée avec les sources, appartient à une autre grammaire dite grammaire naturelle (ou grammaire de l'engagement et de la réciprocité). Le fait de se montrer intime, de respecter le « off », de « renvoyer l'ascenseur » correspondent au suivi de règles de ce genre qui permettent aux acteurs, à l'abri du regard des tiers, d'établir entre eux et de consolider des liens de confiance réciproques. Enfin, un troisième ensemble de règles relève de la grammaire de la réalisation (ou grammaire du réalisme). De telles règles sont mobilisées dans des situations où les journalistes « réalisent » qu'écrire un article critique va entraîner des représailles (par exemple de la part d'un annonceur ou d'une source), que leur article n'est pas assez adapté aux « formats de production » (pas assez « punchy » ou « sexy ») ou encore que, s'ils tardent trop, des concurrents vont les « doubler ».

⁵ La plus évidente de ces contradictions pour le travail des agenciers, et la plus documentée [Paillet, 1974], [Palmer, 1996], [Lagneau, 2002], a trait à la nécessité de « faire vite et bien », c'est-à-dire de proposer une traduction journalistique de l'événement à la fois rapide et exacte (tension entre la règle (de distanciation) du

Cet article a pour objectif de démontrer l'intérêt pour les sciences sociales de prendre en compte cette impureté grammaticale des situations dans lesquels les journalistes travaillent pour comprendre et d'expliquer leurs difficultés à trouver la bonne distance dans les relations avec leurs sources politiques et dans leurs traductions journalistiques. Il invite donc à se méfier de trois types de réductionnisme relativement courants dans les interprétations indigènes et même parfois savantes d'une controverse comme celle-ci. Le premier de ces réductionnismes se focalise uniquement sur les menaces que des liens personnels trop étroits font courir à la capacité de distanciation des journalistes. Le défaut de la très usitée dénonciation de la « connivence »⁶ est de n'envisager qu'une confrontation frontale entre les règles de la grammaire naturelle (renvois d'ascenseurs, amitiés mal placées...) et les exigences de la grammaire publique, alors qu'il nous apparaît que, en tout cas dans des organisations de presse contemporaines aussi complexes que l'AFP, c'est plutôt en faisant parfois preuve de trop de réalisme (troisième grammaire, celle de la réalisation) que les journalistes se rendent vulnérables au reproche de ne pas honorer suffisamment les règles de distanciation. La focalisation sur les seuls liens personnels a le défaut supplémentaire d'accorder souvent trop de libertés et de poids aux acteurs individuels en ne tenant pas suffisamment compte des enseignements documentés des nombreux travaux sur le journalisme inspirés notamment par la sociologie du travail (par exemple [Siracusa, 2001], pour une synthèse [Neveu, 2001]). Dans le cas qui nous occupe, on montrera clairement que le traduction agencière est (toujours) une production collective et qu'elle ne saurait donc s'expliquer par le seul caprice, ou la seule amitié de tel ou tel de ses journalistes, fut-il rédacteur en chef.

Echappant à cette critique, les deux autres réductionnismes, au contraire, mettent presque entièrement l'accent, mais de deux manières différentes, sur la force du réalisme dans les pratiques journalistiques. Cyril Lemieux propose d'opposer deux grandes façons de se montrer réaliste dans les mondes du journalisme. La première, qu'il appelle réalisme politique⁷, tend à faire prévaloir la règle de l'anticipation des ruptures de coopération et celle de l'interprétation par l'intérêt à communiquer⁸. La seconde, dénommée réalisme économique parce que, historiquement, elle a accompagné et servi l'extension du capitalisme dans les univers médiatiques, s'appuie sur deux autres règles réalistes : le respect des formats de production et de diffusion et le non dépassement par la concurrence⁹. Ces deux approches, on le verra, sont éclairantes pour le sujet qui nous occupe, mais elles ne sont véritablement convaincantes qu'à la condition de ne pas occulter les autres attentes normatives¹⁰ des

recoupement et la règle (réaliste) du non-dépassement par la concurrence). Mais ce n'est pas la seule comme on va le montrer.

⁶ Nous ne parlons pas ici d'une approche de « newsmaking » en terme de connivence « structurelle », qui prend elle en compte les formes d'organisation et de recueil de l'information, du « newsnet » [Tuchman, 1978] et qui intègre donc pleinement les questions de réalisme et notamment la contrainte du respect des formats (de production). Là où elle pêche parfois davantage à nos yeux, c'est précisément quand, par excès de réalisme, elle ne prend pas assez au sérieux les efforts des journalistes, et leurs réussites parfois, en matière de distanciation. Pour une discussion plus serrée des arguments de Tuchman, cf. notre thèse.

⁷ Le terme « politique » peut ici porter à confusion. S'il est vrai que cette forme de réalisme est particulièrement facile à mettre en évidence dans les rapports entre presse et politique, elle n'est nullement cantonnée aux relations des journalistes aux acteurs politiques stricto sensu. Un reporter peut tout à fait faire preuve de réalisme politique dans ses relations avec un dirigeant d'une fédération sportive ou avec un grand patron d'entreprise lorsqu'il anticipe une rupture de coopération s'il grille un « off ». L'opposition des deux formes de réalisme tient donc bien aux types de règles privilégiées, et pas aux sujets traités ou au milieu d'appartenance des sources.

⁸ Règle qui consiste à rapporter le comportement d'autrui à ses intérêts supposés, pour ne pas être dupe par exemple des raisons pour lesquels il vous fait une confidence.

⁹ Ne pas se mettre en retard par rapport aux médias concurrents.

¹⁰ La notion d'attentes normatives correspond particulièrement bien au type de sociologie proposée par Lemieux et reprise ici par nous, qui s'inscrit clairement dans la filiation des travaux de Marcel Mauss sur cette question

partenaires de l'action, comme le souligne Lemieux. Il nous semble en effet beaucoup plus fructueux de faire tenir ensemble dans l'analyse les deux réalismes, et leur possible opposition, mais aussi les exigences de distanciation et les attractions naturelles (et la parfois nécessaire phase d'intimité¹¹ et de respect de la personnalité¹²) qui, à des degrés divers suivant les situations et les personnes, entrent en ligne de compte dans les pratiques des journalistes.

A la lumière de la controverse déclenchée par le « scoop de la rupture », nous souhaitons donc montrer que les deux réalismes, chacun à leur manière, représentent parfois de sérieux obstacles aux efforts de distanciation des journalistes de l'AFP. Mais aussi, et cela brouille un peu la clarté du tableau, qu'il arrive à ces agenciers de s'appuyer sur l'un de ces deux réalismes pour se forcer à mieux respecter des règles de distanciation menacées par des excès de l'autre forme de réalisme. Cette grille de lecture nous permettra d'interroger les évolutions contemporaines du style agencier (ou plus précisément « afpien ») [Lagneau, 2002], soumis à la pression croissante du réalisme économique (sans que cela ne fasse complètement disparaître les contraintes de réalisme politique) et à ses effets ambivalents sur les pratiques de distanciation des agenciers.

Un ultime avertissement avant de nous lancer dans cette exploration. L'auteur de cette étude, parce qu'il est lui-même journaliste à l'AFP¹³, n'est pas dans une position facile pour traiter ce sujet. Il est même situé ici tout près du point de rupture, là où le conflit d'allégeance entre ses deux facettes de « chercheur-indigène »¹⁴ est le plus grand. Qu'il récuse les accusations de Royal et on risque de le soupçonner de défendre ses « petits camarades » et de pratiquer un patriotisme d'entreprise en contradiction avec les exigences d'impartialité de la bonne recherche en sciences sociales. Qu'il les conforte au contraire et on pourra au sein de son entreprise l'accuser de « cracher dans la soupe » ou de jouer à bon compte les « déontologues » en tapant sur le dos de ces mêmes « petits camarades » (sans s'assurer pour autant que parce qu'il en dira du mal, il fera de la bonne sociologie). Le fait est que, d'une façon ou d'une autre, il est strictement impossible d'échapper à une lecture en terme d'intérêt à communiquer (ou à se taire sur certains aspects). C'est là la grande force du réalisme politique, en sciences sociales comme en journalisme. C'est aussi sa limite.

Par contraste, le mérite du modèle proposé par Lemieux est d'être pluraliste mais non relativiste, ou plus exactement non perspectiviste (chacun son point de vue sur l'affaire, chacun ses intérêts irréconciliables ou chacun son sens de la justice). Il montre en effet que les acteurs font émerger dans leurs interactions des priorités grammaticales qui ne sont pas arbitraires. Ainsi, c'est toujours à bon droit qu'on demande à un chercheur, comme à un journaliste¹⁵, de donner des gages de distanciation dans ses écrits, c'est-à-dire quand il s'exprime publiquement (priorité grammaticale de la grammaire publique en situation publique). Nous espérons donc les fournir en proposant une description très précise¹⁶ des

(avec le petit déplacement, à nos yeux fructueux, qu'elle incite à faire par rapport à la notion durkheimienne de « contrainte sociale »).

¹¹ Au sens précis que Lemieux donne à cette règle « naturelle » : traiter autrui de façon privilégiée.

¹² Autre règle « naturelle » qui peut s'énoncer positivement comme suit : traiter autrui comme une personne.

¹³ Je suis journaliste à l'AFP depuis 1995, actuellement rédacteur au service des sports. Je n'ai jamais appartenu au service politique, même si j'y travaillais le dimanche 17 juin au soir, en renfort à la cellule estimations-analyse mise en place pour l'occasion.

¹⁴ La présente étude s'intègre dans le cadre d'une thèse de science politique sur la production des faits journalistiques à l'AFP, préparée à l'IEP Paris sous la direction de Gérard Grunberg et qui doit être soutenue à la fin de l'année. Le premier chapitre est notamment consacré à une exploration de notre rapport à l'objet et à l'analyse de cette posture particulière de chercheur-indigène que nous caractérisons comme une forme poussée d'observation participante.

¹⁵ Même si le travail de distanciation ne s'opère pas de la même façon dans l'un et l'autre cas [Lemieux,].

¹⁶ Il ne faut pas s'attendre ici à des révélations sur la « révélation ». Le gros des matériaux utilisé pour cette étude sont des documents publics (articles de presse, commentaires d'internautes... voir liste en annexe) que nous avons complété par une analyse des dépêches, quelques témoignages de journalistes recueillis de manière

éléments de la controverse de manière à la fois à expliquer sa dynamique et à rendre notre présentation contestable (ou falsifiable pour reprendre la vieille notion de Karl Popper, loin d'être aussi démodée qu'on le dit parfois). C'est maintenant au lecteur de juger.

1. La dénonciation des excès de réalisme politique de l'AFP : une accusation à double tranchant

1.1 Ségolène Royal soupçonne l'AFP de partialité politique

Les reproches de Ségolène Royal à l'encontre de l'AFP portent principalement sur deux points : **le moment de la révélation**, qui n'est pas celui qu'elle avait choisi, et **la formulation des dépêches** qu'elle juge trompeuse. Sur le premier point, elle estime que c'était aux intéressés (François Hollande et elle) de choisir le moment de la révélation d'une information qui concerne leur vie privée. « Je voudrais dire que ce n'est pas aux médias de choisir la date et la forme d'une annonce de ce type. Nous avions prévu de mettre au clair les choses par un communiqué commun, sobre, digne, respectueux. (...) Les choses ne devaient pas se dérouler de cette façon là »¹⁷. Et elle ajoute plus loin : « C'était à nous de la faire au rythme que nous avons choisi de le faire et qui n'est pas celui que les médias nous ont imposé, et même, je le répète, de façon pernicieuse ». Elle est d'autant plus furieuse que le moment retenu par l'AFP pour lâcher l'information, en pleine soirée électorale, était de son point de vue, mais aussi celui de beaucoup d'hommes politiques, pas seulement des socialistes, d'observateurs ou de citoyens, particulièrement mal choisi. « Je voudrais dire ici très clairement que ce qui a pu choquer les Français, les militants, le soir des élections législatives - cette annonce est tombée brutalement -, j'avais au téléphone le rédacteur en chef de l'AFP qui m'avait annoncé cette dépêche. Je me suis fermement opposée en lui disant qu'il y aurait un communiqué commun, nous deux, dans les jours qui suivaient. Malgré tout, il a fait cette annonce. » Et elle précise : « Ces deux dépêches, qui sont tombées ce soir là, ont déstabilisé le débat législatif. » Elle n'est pas la seule, on l'a dit, à formuler cette critique sur l'incongruité du moment de la révélation. « L'AFP a décidé de sortir sa dépêche dimanche soir pour ne pas se faire "griller" par cette concurrence du web, donnant l'impression de faire un "**détournement**" de soirée électorale », écrit par exemple le journaliste Pierre Haski sur le site d'information Rue 89. On détaillera plus loin les conditions qui ont conduit l'AFP à diffuser la nouvelle à un moment qu'en réalité, pour paradoxal que cela paraisse, elle n'a pas tout à fait choisi, et à se rendre ainsi vulnérable tout à la fois aux reproches d'irresponsabilité (ne pas tenir compte suffisamment des conséquences de sa décision) et de suivisme.

L'autre grand reproche de Ségolène Royal concerne la formulation des dépêches en question, qui selon elle, laissent penser à tort que c'est elle qui a choisi de faire l'annonce ce soir-là. Elle dénonce « un communiqué¹⁸ de l'Agence France presse qui m'a attribué de façon

informelle et nos propres observations lors de la soirée électorale à l'AFP. Le caractère éminemment publique de la controverse nous a aussi convaincu de ne pas procéder à une anonymisation, de toute façon un peu vaine, des acteurs impliqués.

¹⁷ Cette citation de Ségolène Royal et les suivantes sont tirées de l'émission « Dimanche Plus » sur *Canal Plus* le dimanche 24 juin 2007.

¹⁸ Comme de nombreux interlocuteurs de l'AFP moyennement informés sur son fonctionnement, Ségolène Royal confond ici communiqué de presse et dépêche. C'est une confusion qui irrite au plus haut point les journalistes de l'AFP qui rédigent des dépêches. La dépêche est le format de diffusion standard de l'agence, pour ce qui concerne sa branche texte (L'AFP produit aussi des photos, des vidéos, des infographies...). Les communiqués de presse sont des instruments de communication ou de propagande envoyés aux médias par des services de presse ou de communication. Il arrive que les agenciers produisent des dépêches à partir de communiqués de presse, ce qui explique en partie cette confusion qui a l'évidence dit aussi quelque chose de la forte dimension « institutionnelle » du travail des agenciers (voir plus loin).

mensongère une déclaration ». Elle ajoute : « C'était une annonce mensongère. Je crois qu'il y a aussi un problème d'éthique journalistique. Je n'ai pas fait d'annonce à l'AFP et encore moins concomitamment d'annonce sur le Parti socialiste. (...) Il y a deux communiqués de presse qui ne correspondent pas à la réalité. Je n'ai jamais fait d'annonce. Les deux dépêches qui citent une déclaration de Ségolène Royal. Non, je n'ai pas fait d'annonce à l'AFP ». Là encore, on montrera que les responsabilités sont partagées et que si la critique n'est pas exempte d'une certaine mauvaise foi, la défense de l'AFP n'est pas entièrement convaincante non plus.

Mais le point le plus problématique pour beaucoup, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'AFP, et ce qui a fait réagir, c'est que Ségolène Royal ne s'est pas contentée de déplorer la divulgation de sa rupture avant l'heure prévue et dans des termes jugés trompeurs. Elle y a vu une volonté délibérée de lui nuire, comme elle le déclare dès le lundi 18 juin au micro de LCI pour une première mise au point : « Je pense que si cette information est sortie hier (dimanche), ça n'est pas un hasard, et je regrette ce type de méthode. » L'accusation de manipulation politique se fait encore plus précise le dimanche 24 juin sur Canal Plus.

- R : Je réproouve vraiment très sévèrement ce type de méthode. J'espère que - **on me dit que le rédacteur en chef de l'AFP est un journaliste proche du pouvoir - j'espère qu'il n'y a pas eu de tentatives politiques de déstabiliser...**
- Q : C'est une accusation...?
- R : C'est une question, parce que (il y a) deux communiqués de presse qui ne correspondent pas à la réalité. Je n'ai jamais fait d'annonce. (...) Je crois que, dans une démocratie, il faut aussi de l'éthique journalistique. »

Autrement dit, elle fait une lecture de l'événement typique du réalisme politique, en interprétant le comportement de l'AFP par son intérêt à communiquer et les intentions politiques supposées de certains de ses responsables. Voilà comment on pourrait sommairement résumer le raisonnement : « Si l'AFP a trahi ma confiance, cela ne saurait être un accident. C'est forcément que l'AFP, ou ses responsables, avaient intérêt à me nuire. Et ceci parce qu'ils sont au service de mes ennemis politiques (le pouvoir sarkozyste) ».

Face à une accusation de ce type, dénonçant des intentions politiques cachées, la réponse de la direction de l'AFP est d'abord une réponse de principe. « En cette circonstance, comme en toute autre, à Paris comme à Bagdad ou à Gaza, les journalistes de l'AFP veillent à remplir leur mission d'information avec une objectivité sans faille, une impartialité scrupuleuse »¹⁹, a rappelé le directeur de l'information Denis Hiault. La société des journalistes et les syndicats lui emboîtent le pas et font corps. « Quoi qu'il en soit, suggérer que l'AFP s'est mise au service d'un projet politique est à la fois faux et injurieux pour l'ensemble de son personnel, attaché à produire jour après jour une information complète et équilibrée, comme nous l'impose notre statut. », écrit la SDJ. « Ces accusations de Mme Royal étant totalement dénuées de fondement, les syndicats de journalistes de l'AFP tiennent à rappeler que les journalistes de l'agence ont toujours veillé, veillent et veilleront au respect de la déontologie professionnelle et à leur indépendance, face à toute tentative d'instrumentalisation, d'où qu'elle vienne. », renchérissent les syndicats, unanimes. Et même ceux qui à l'AFP, on le verra, ne sont pas insensibles à certains des reproches de Royal, trouve qu'elle va beaucoup trop loin en portant ces accusations politiques²⁰.

¹⁹ Dépêche du 24 juin (Voir en annexe).

²⁰ Thierry Masure sur le forum du Nouvel Observateur. « Que pensez-vous de la récente attaque de Ségolène Royal contre l'AFP? après sa sortie contre la "partialité" de France 2, Ségolène ne se pose-t-elle pas un peu en victime des grands méchants médias? Réponse : Je pense qu'elle aurait pu donner son point en deux-trois phrases claires et sobres et passer à autre chose ».

Il faut en revanche faire le constat que l'accusation recueille un certain écho chez une partie des internautes qui se sont exprimés dans les forums à l'occasion de la controverse. En voici un petit florilège tiré du site de Marianne :

« Elle a raison, **l'AFP roule pour l'état UMP.** » (Posté par Jacques le 25/06/2007 17:26)
« Royal a raison. 1 - **l'AFP est proche du pouvoir** : l'Etat est son principal CLIENT et membre important du Conseil d'Administration. Chaque année, l'Etat fixe lui-même le prix de ses abonnements, lors de la discussion du budget, selon les moyens qu'il veut attribuer à l'agence. Son actuel président, Pierre Louette, était membre du cabinet Balladur de 1993 à 1995.
2 - **l'AFP n' a plus d'éthique.** Il y a quelques années, elle ne VIOLAIT JAMAIS un embargo. Tant pis pour les rumeurs. Tant que l'info n'était pas lancée par l'AFP, elle restait à l'état de rumeur. C'était une référence pour la presse. Le rédacteur en chef est d'une MAUVAISE FOI totale : violer l'embargo, ne serait-ce que de quelques heures, mais pour que l'info sorte en pleine soirée des législatives était un choix délibéré pour embarrasser la gauche sur les plateaux. » (Posté par chloe le 25/06/2007 20:47)
« Oui, **AFP et UMP sont proches.** Pourquoi avoir présenté la dépêche, en pleine soirée électorale sous l'angle "Ségolène Royal fait savoir..." ? Ca prêtait à confusion et a donné lieu à mille et un commentaires tendancieux en attendant qu'elle rectifie. ce n'est pas le fruit du hasard et c'était évident que ça lui porterait préjudice ! » (Posté par DN le 25/06/2007 22:16)
« L'état subventionne l'afp depuis toujours, et grassement. Donc, bien sûr, les journalistes de l'AFP sont les **petits télégraphistes de l'Etat, quel que soit le président.** Fermez le ban. » (Posté par bahia le 26/06/2007 16:23)

Ces exemples sont intéressants car il montre combien le soupçon de Ségolène Royal entre en résonance avec toute une série de vieilles accusations contre l'AFP, qui elles-mêmes reposent, pour partie seulement, sur des faits juridiques, économiques ou historiques incontestables. L'image de l'AFP et de ses journalistes est en effet assez contrastée. D'un côté, ils jouissent auprès de leurs pairs journalistes, de leurs clients médias, mais aussi de leurs sources d'une réputation très positive de professionnalisme, de rapidité et de rigueur, dont témoigne la confiance presque aveugle qui est faite à la très grande majorité des traductions agencières, très souvent reprises et diffusées telles quelles sur internet, dans les journaux et les médias audiovisuels. Mais en même temps, ils souffrent d'une image encore très institutionnelle, celle d'une agence quasi « officielle », même si elle n'est plus depuis le statut de 1957 une agence étatique.

Ici, il paraît nécessaire de distinguer deux facteurs qui permettent d'expliquer cette étiquette « institutionnelle » qui colle à l'AFP. Celui mis en avant par les internautes a trait à l'histoire de l'agence et sa longue²¹ et difficile bataille pour l'émancipation de la tutelle gouvernementale. En un sens, l'histoire des rapports entre l'AFP et le pouvoir politique n'est pas très différente de celle de l'audiovisuel public et de la difficile conquête de l'autonomie professionnelle de ses journalistes (Cf. par exemple [Mercier, 1996]). D'une certaine façon, ce processus d'émancipation ne s'est jamais définitivement achevé, il reste un combat quotidien et un certain nombre d'arguments juridiques (statut de l'AFP de 1957 et rôle des représentants de l'Etat au conseil d'administration) ou économiques (part importante de l'Etat dans son budget, longtemps plus de la moitié) viennent encore attester du fait que le lien entre l'agence et l'Etat n'est pas définitivement tranché. Mais ce serait une grossière erreur d'interprétation que d'en déduire que l'Elysée, Matignon ou Bercy peuvent encore dicter directement le contenu des dépêches comme il arrivait autrefois au Général De Gaulle de le faire (Huteau, 1990). En revanche, il est certain que les journalistes de l'AFP font preuve d'une prudence redoublée et d'un plus grand réalisme politique (anticipation des ruptures de coopération et des sanctions possibles) quand ils traitent des affaires gouvernementales et plus

²¹ Surtout si adoptant une perspective plus longue, on inclut dans cette histoire l'ancêtre de l'AFP, l'agence Havas, aux rapports encore plus étroits avec le pouvoir politique et le pouvoir économique. [Palmer, 1983]

généralement politiques, surtout s'il s'agit de sujets sensibles (affaires politico-judiciaires...), ce qui ne veut pas dire qu'ils ne les couvrent pas.

L'autre facteur ne concerne pas que le traitement de la politique. La forte dimension institutionnelle du journalisme d'agence (car sur ce point, c'est important de le relever, il n'y a pas de grande différence entre Reuters, Associated Press et l'AFP) s'explique surtout par l'ambition des agences de fournir rapidement des nouvelles fiables, ce qui les a conduit à développer en priorité un réseau de collecte de l'information en prise directe avec les lieux de pouvoir et de décision²². Et en la matière, si le réalisme politique joue encore un rôle (éviter de se fâcher avec une source institutionnelle incontournable pour le secteur couvert), les considérations de réalisme économique, à travers la question du respect des formats de production (organisation structurelle du réseau de collecte), sont au moins aussi cruciales.

Mais c'est une chose de montrer que l'AFP, malgré sa réputation de professionnalisme, reste vulnérable aux reproches d'institutionnalisme ou de légitimisme dans son mode de traitement de l'actualité (avec les défauts en matière de conservation de l'initiative et de polyphonie qu'ils soulignent), et une autre de prouver que c'est bien une intention politique de nuire qui a présidé à la divulgation de la rupture malgré le veto de la candidate. La grande limite de cette relecture politique de l'affaire proposée par Ségolène Royal, c'est en effet qu'elle accuse sans fournir le début d'une preuve²³. L'ancienne candidate commet d'ailleurs à cet égard une faute de distanciation, ce que nombre de ses détracteurs, et pas seulement à l'intérieur de l'AFP, ne manquent pas de faire remarquer. Jusqu'à preuve du contraire et fonction des éléments que nous avons pu rassembler et recoupés²⁴, il est exact que Ségolène Royal ne souhaitait pas l'officialisation de la rupture le dimanche 17 juin soir. Il est exact également qu'elle n'a pas fait d'annonce à l'AFP ce soir-là, puisque « l'annonce » en question remontait en fait au 8 juin. Et il est vrai qu'elle a eu au téléphone un responsable de la rédaction pour s'opposer explicitement à la publication de la nouvelle en pleine soirée des législatives. Mais nous n'avons pour l'heure rien trouvé qui vienne étayer la thèse d'une manipulation politique à l'origine de la divulgation. En revanche, on va le voir, il n'est pas très difficile de montrer que la conjonction d'un réalisme économique croissant et d'un souci tardif de reprendre l'initiative de la part de l'AFP fournit un éclairage tout à fait plausible pour expliquer le déroulement de l'affaire.

L'autre grande limite de cette lecture de la rupture de l'embargo à travers le seul filtre du réalisme politique, c'est que l'argument se laisse aisément retourner. Si réalisme politique il y a eu assurément dans cette affaire, c'est celui qui, mélangé à des élans naturels et à l'établissement d'un lien de confiance (grammaire naturelle), a présidé à la négociation du scoop entre Ségolène Royal et des journalistes de l'AFP.

²² Elles ne font que se conformer à une conception de la valeur d'information de la nouvelle qui accorde la plus grande importance au caractère officiel de la source qui la livre, comme l'ont bien montré Herbert Gans ou Gaye Tuchman. [Gans, 1979], [Tuchman, 1978].

²³ « On me dit que le rédacteur en chef de l'AFP est un journaliste proche du pouvoir » ne saurait constituer une preuve. D'abord parce que, pour notre part, il nous a été impossible, pour l'heure, de vérifier cette accusation. Mais surtout parce que cela revient méconnaître le fonctionnement de l'agence en attribuant la diffusion de la dépêche à un choix personnel et politique, alors qu'elle résulte, on va le montrer, d'une décision collective et justifiée par des considérations clairement défendables d'un point de vue professionnel. C'est pour cette même raison que l'accusation du même ordre des internautes qui relèvent que le PDG de l'AFP, Pierre Louette est un ancien du cabinet de Balladur 1993-1995 (ce qui est vrai), et qu'il a été accusé par *Marianne* (11 mars 2006) d'être un « ami politique de longue date » de Nicolas Sarkozy, nous paraît tout aussi fragile. Il faudrait être en capacité de démontrer qu'en 2007, un PDG de l'AFP est en mesure d'intervenir directement sur la copie quotidienne, ce qui, étant donné les formats de production de l'agence, est loin d'être évident, même en faisant preuve de subtilité. Nous n'en avons en tout cas pas trouvé la preuve dans l'affaire qui nous occupe.

²⁴ Une controverse de ce type n'est jamais complètement close, elle est toujours susceptible de se rouvrir à la faveur de nouvelles révélations. L'enquête sociologique doit donc acceptée de rester nécessairement inachevée.

1.2 Ambiguïtés grammaticales et vulnérabilité d'un scoop sous embargo

A côté des critiques exprimées publiquement, Ségolène Royal fait également en privée des reproches plus personnels. Dès le dimanche soir, après la divulgation de l'information, la dirigeante socialiste, qui est dans son fief à Melle a appelé l'un des auteurs du livre, Thierry Masure qui couvre la soirée électorale au siège du PS. Elle était furieuse²⁵ et lui a reproché le manquement à la parole donnée en se plaçant cette fois sur le terrain de la grammaire naturelle et en critiquant le non-respect de la règle de la restitution (du donnant-donnant ou du gagnant-gagnant en quelque sorte, pour reprendre son vocabulaire électoral). Pour comprendre cette critique, il faut remonter un peu dans le temps et refaire l'histoire de ce scoop.

Double accord pour un scoop programmé

Les journalistes qui couvrent le PS pour l'AFP et qui ont suivi toute la campagne de Ségolène Royal, Christine Courcol et Thierry Masure, préparent depuis plusieurs mois un livre sur l'élection. Le vendredi 8 juin, deux jours avant le premier tour, ils réalisent une longue interview de l'ancienne candidate à la présidentielle dans son bureau à l'Assemblée nationale, sans recueillir de grandes confidences. Mais elle rappelle une heure plus tard Thierry Masure alors que les deux journalistes sont de retour à leur bureau au service politique de l'AFP, place de la Bourse à Paris. Elle lui demande de ne plus présenter Hollande comme son compagnon dans les dépêches de l'AFP. Christine Courcol raconte la suite : « Il y a eu un petit blanc là. On était un petit peu surpris, c'est le moins que l'on puisse dire. On lui a demandé si on pouvait mettre ça dans le livre. Elle a réfléchi, elle a rappelé, elle a dit oui. Le lendemain, elle a rajouté quelques détails, quelques phrases. Et puis on lui a soumis les pages en question. On ne voulait pas faire d'erreurs. C'était pas enregistré, c'était juste quelques notes prises. Elle a changé des détails et puis voilà. ».

Les deux journalistes appellent ensuite François Hollande pour obtenir sa version. Celui-ci, visiblement surpris, refuse de commenter. L'éditeur du livre (éditions de l'Archipel) est ensuite mis dans la confidence. Il avait initialement programmé la sortie des *coulisses d'une défaite* pour le 26 juin mais a finalement bouclé l'ouvrage dès le soir du premier tour des élections législatives, le 10 juin. Il a avancé la sortie de quelques jours, avec toutefois une mise sous embargo jusqu'au lundi 18 juin, date à laquelle Ségolène Royal devait publier un communiqué commun avec François Hollande pour annoncer la rupture. Voilà comment la révélation est finalement retranscrite dans le livre publié le mercredi 20 juin [Courcol, 2007]:

« À quelques heures de mettre le point final au présent ouvrage, l'un des auteurs reçoit un appel de Ségolène Royal : « Si vous pouviez éviter, dans vos dépêches, de présenter François Hollande comme mon compagnon... » Un silence. « Ce n'est plus le cas. » Blessée par tout ce qui a été dit et écrit depuis quelques semaines de ses relations privées avec le premier secrétaire, Ségolène Royal veut faire cesser l'exposition médiatique de sa vie personnelle et celle de ses enfants. « Les choses doivent être clarifiées, pour tout le monde. La vie personnelle et la vie politique doivent être séparées. » À quand remonte la séparation ? Elle ne tient pas à le préciser. « J'ai demandé à François Hollande de quitter le domicile, de vivre son histoire sentimentale de son côté, désormais étalée dans les livres et les journaux, et je lui ai souhaité d'être heureux », dit-elle, laconique. À l'entendre, il n'y a pas de drame. « On est en bons termes, on se parle, il y a du respect mutuel. » Cela fait penser à cette phrase de François Hollande, plusieurs fois

²⁵ Voilà ce que raconte Thierry Masure lors de l'émission En aparté sur Canal Plus le mardi 19 juin 2007 : « Oui, elle est furieuse, oui elle me l'a dit, elle m'a appelé. Bon, c'est une conversation privée donc je vais pas révéler les termes, je peux seulement en donner la tonalité. Mais c'est un fait qu'elle était extrêmement remontée contre la décision de la direction de l'AFP de lever l'embargo ». Pascale Clark : « c'était une discussion agitée ? »
Thierry Masure : « Oui... »

répétée : « Un couple, deux libertés. » Informé des propos de son ancienne compagne, lui ne souhaite pas s'exprimer sur ce sujet. « Je ne l'ai jamais fait et je ne souhaite pas le faire.»

Les choses se compliquent cependant car sur le premier accord, entre Royal et les deux journalistes, vient s'en greffer un second. Les deux journalistes ne peuvent bien évidemment pas tenir à l'écart leur employeur, l'AFP. Ils avertissent donc leur hiérarchie, puis négocient avec l'éditeur et Royal la publication de la nouvelle en exclusivité par l'agence. L'ancienne candidate fait savoir qu'elle ne veut pas que l'information soit révélée par l'AFP avant le lundi 18 à midi. Mais l'agence juge que c'est trop tardif, dès lors que des exemplaires du livre commenceront à être envoyés lundi matin dans les rédactions. Les parties tombent finalement d'accord pour la diffusion d'un urgent à 6H00 du matin le 18, au lendemain du second tour. Les différentes dépêches (urgent, lead, 2^e lead, papier général), rédigées à l'avance, sont prêtes pour diffusion dès le vendredi soir et n'attendent plus que le feu vert²⁶. L'information est placée sous embargo²⁷.

On comprend beaucoup mieux dès lors le reproche de manquement à la parole donnée adressée par Royal aux deux journalistes lorsque l'information sort le dimanche soir. Il est à l'évidence fondé, comme le reconnaît lui-même Thierry Masure. « Si cela n'avait tenu qu'à moi, j'aurais conservé l'information jusqu'à lundi comme prévu, car sa détention était le résultat d'une sorte de pacte de confiance entre Ségolène Royal et nous. (...) Je dois dire aussi que je peux concevoir que Ségolène Royal se soit sentie "trahie". Elle voulait éviter toute interférence avec les résultats électoraux. » A l'évidence, il y a bien une dose d'engagement personnel dans la négociation de cet accord mais il serait réducteur de n'y voir que cela.

L'AFP au service du « plan com » de Royal ?

L'argument du réalisme politique et de l'intérêt à communiquer employé par la candidate socialiste se laisse facilement retourner comme un gant. Si Ségolène Royal soupçonne l'AFP d'un mauvais coup politique diligenté par « le pouvoir », le fait que le scoop ait été négocié entre elle et deux journalistes de l'agence peut au contraire valoir à ces derniers, et à l'AFP à travers eux, l'accusation de « rouler » pour cette dernière, ou au minimum de se faire complice de son « plan de communication ». Le terme est en tout cas explicitement employé par Pierre Haski sur le site d'informations Rue 89 : « En fait, la double révélation du livre et de son contenu étaient prévues lundi matin, selon les termes d'un "**plan com**" décidé entre l'AFP, où travaillent les deux auteurs du livre, et l'éditeur. Ce plan a été torpillé par une "fuite" sur le site de Marianne révélant que Ségolène Royal annoncerait la séparation lundi matin sur France Inter. » Dans le Parisien²⁸, Dominique de Montvalon, tout en prenant la défense de l'AFP dans l'affaire, parle de « 'plan médias' de Mme Royal ».

Sur les sites et dans les forums sur le web, certains internautes vont plus loin dans ce reproche. Thierry Masure se retrouve même obliger de se défendre de toute proximité personnelle avec Royal sur le forum du Nouvel Observateur : « Je n'ai pas de "très forte amitié" pour Ségolène Royal. Quand on est journaliste, on n'est pas l'ami de ses sources d'information. C'est notre conception à Christine Courcol et moi (comme c'est la déontologie de toute l'AFP). Enfin, personne ne m'a encore dit que notre travail était une hagiographie.

²⁶ *Libération*, 19 juin 2007.

²⁷ L'embargo, c'est-à-dire « l'interdiction d'utiliser une information avant une date et une heure précise » est une procédure qui fait l'objet d'une codification précise dans le manuel de l'agencier (Manuel de l'agencier 2004. Chapitre 12, p. 71-72). L'AFP distingue l'embargo de publication (L'AFP met l'information sur les fils mais les clients ne doivent pas l'utiliser avant une heure donnée) de l'embargo de diffusion (pas d'information sur le fil avant l'heure dite). Dans le cas présent, il s'agit donc d'un embargo de diffusion. Le manuel précise bien : « La rupture de l'embargo par la concurrence délivre l'AFP du respect de ces règles ».

²⁸ *Le Parisien*, 25 juin 2007.

Au contraire, nous avons toujours cherché à prendre de la distance, ce qui est le propre du métier de journaliste. »

Le fait est que, pour ce que l'on en sait, l'accord conclu entre les deux journalistes et l'ancienne candidate relève au moins autant d'un calcul réaliste (grammaire du réalisme) que d'attractions et d'amitiés (grammaire naturelle), même si la question de la confiance personnelle joue indéniablement un rôle²⁹. Courcol et Masure, qui ne sont pas nés de la dernière pluie³⁰, ne sont pas dupes. Eux aussi savent faire preuve de réalisme politique et mettre en œuvre la règle de l'interprétation par intérêt à communiquer comme le démontre Christine Courcol : « Nous nous sommes dit qu'elle voulait profiter de notre livre pour répondre à un précédent livre qui lui avait posé problème [NDLR: "La Femme fatale", de Raphaëlle Bacquet et Ariane Chemin, Ed. Albin Michel]. Elle s'est dit aussi que notre livre sortait après les législatives, et que c'est un bon créneau. Un nouveau cycle politique commence; on met cartes sur table³¹. » Mais par un mélange d' élan naturel (restitution) et de réalisme politique, ils acceptent de jouer le jeu de Royal puisque cela leur permet de se retrouver détenteurs d'un scoop et de réussir un bon coup professionnel (et non politique).

Mais en acceptant de retenir l'information, comme le demande Ségolène Royal, ils se rendent vulnérables, et l'AFP qui a marché dans la « combine » avec eux, à la critique de ne pas respecter une règle de distanciation importante (grammaire publique), celle de la conservation de l'initiative. C'est d'ailleurs ce que leur rappellent indirectement les journalistes du Monde Raphaëlle Bacqué et Ariane Chemin quand on leur demande de comparer la démarche journalistique qui anime les deux livres : « Il n'y aura certainement pas de plainte contre le livre de nos confrères puisque cette **révélation est autorisée et faite par l'intéressée** ! Par ailleurs, les auteurs persistent à dire que cela n'a pas eu d'impact politique... Pour notre part, nous défendons la thèse inverse et sommes parfaitement prêtes à nous défendre devant un tribunal³². » Et elles enfoncent le clou un peu plus loin en énonçant très explicitement la règle de conservation de l'initiative qu'elles se sont efforcées, elles, de suivre : « Manifestement, elle (Royal) a voulu attendre que les échéances politiques soient achevées, peut-être parce qu'elle craignait que l'annonce de cette séparation ne lui nuise politiquement. C'était son calendrier. Mais **le calendrier des politiques ne doit pas être celui des journalistes** et c'est pour cela que nous n'avons pas attendu la fin des élections pour révéler certaines vérités. ». Certains internautes se montrent encore plus critiques sur cette perte d'initiative de l'AFP³³. Et le fait que le passage du livre consacré à la rupture a été écrit en étroite collaboration, voire même co-écrit avec Ségolène Royal comme on l'a vu, peut encore renforcer ce soupçon d'un manque de distance des journalistes avec leur source, même si ces derniers ont mis en avant la nécessité d'être prudents et précis sur un sujet aussi sensible.

²⁹ Un tel accord aurait été impossible à conclure sans un minimum de confiance entre les deux parties. C'est ce qui explique que le reproche de Royal à Masure se porte aussi sur ce plan personnel, sur la violation de la règle de la restitution.

³⁰ Ce sont en effet deux journalistes politiques expérimentés. Tous deux ont dépassé la quarantaine et comme nombre de journalistes de l'AFP, ils sont diplômés d'une des écoles de journalisme les plus prestigieuses (le CFJ pour elle, l'ESJ Lille pour lui). Ils n'en sont pas à leur premier passage au service politique de l'agence (plus de dix ans en cumuler pour chacun au politique) et jouissent, à en croire les témoignages recueillis, d'une réputation de bons professionnels auprès de leurs pairs, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'AFP.

³¹ ITV Courcol, site Nouvel Obs.fr.

³² Raphaëlle Bacqué, Chat Le Monde.fr.

³³ « Lamentable. C'est scandaleux de voir comment les journaliste, la presse et l'Afp sont de connivence dans cette histoire. Tout le monde le sait, personne ne le dit. Pire, **l'afp fait son timing selon le plan de com de Sego. est-ce qu'on est encore dans une logique d'information** ? C'est choquant, digne d'une république bananière. » (Post de Tertz sur le site de Libération, 19 juin, 07H51).

La difficulté des journalistes à reprendre l'initiative

Une parade possible mais délicate pour atténuer ce reproche consiste pour les journalistes à reprendre ensuite l'initiative, par exemple en ne cachant rien de l'opération à laquelle ils se sont prêtés et en exposant publiquement la stratégie de leur source. C'est ce que fait par exemple Christine Courcol quand elle déclare : « Ces confidences ne sont pas neutres. Elles font partie d'une stratégie politique d'une Ségolène qui veut prendre le pouvoir au PS. Elle utilise évidemment - même si le mot utiliser est un peu fort - cette rupture à son avantage. C'est d'ailleurs elle qui a choisi le moment de rendre cette séparation publique³⁴. » C'est aussi de faire la preuve dans ses écrits³⁵, que l'on a su reprendre de la distance par rapport à ses sources, malgré l'accord passé par ailleurs sur les modalités de la révélation.

La publication de deux urgents coup sur coup par l'AFP relève en partie de cette stratégie de « démontage » du coup politique (et médiatique). L'agence a en effet choisi de faire suivre immédiatement le premier urgent sur la séparation, par un second, relatif à une autre de ses déclarations du livre concernant sa candidature à la direction du PS.

Dimanche 17 Juin 2007 - 22:12 - Heure Paris (63 mots)

Partis-PS-Royal-Hollande

URGENT Ségolène Royal annonce sa séparation d'avec François Hollande

PARIS, 18 juin 2007 (AFP) - Ségolène Royal annonce qu'elle et son compagnon François Hollande se sont séparés, à une date qu'elle a refusé de préciser, dans un livre intitulé "Les coulisses d'une défaite", à paraître mercredi.

ms/heg/bw

Dimanche 17 Juin 2007 - 22:14 - Heure Paris (62 mots)

Partis-PS-Royal

URGENT Royal candidate à la direction du PS si elle devient majoritaire

PARIS, 17 juin 2007 (AFP) - Ségolène Royal déclare qu'elle sera "candidate au poste de Premier secrétaire" du PS si son "projet de rénovation est majoritaire" au prochain congrès, dans un livre intitulé "Les coulisses d'une défaite", à paraître mercredi.

ms/heg/bw

Il est clair que par cette juxtaposition des deux nouvelles, l'AFP opère un premier cadrage de l'annonce de la rupture qui met en avant les motivations politiques de Royal et son intérêt à communiquer sur sa séparation, tel que perçu en tout cas par les journalistes. Ce cadrage politique³⁶ de l'annonce de Royal est visible également dans le papier général, où l'on peut lire au deuxième paragraphe :

L'annonce intervient au soir du second tour des législatives, alors que Mme Royal ne fait plus mystère de son intention de se lancer à la conquête du PS.

Mais une opération de « démontage » de ce type est toujours délicate puisqu'en braquant les projecteurs sur la genèse du « coup » en question, on expose aussi sur la place

³⁴ Courcol ITV Le Matin.

³⁵ Ce que fait valoir Thierry Masure, ci-dessus, en contestant avoir écrit une hagiographie. Les premières critiques du livre lui donnent plutôt raison sur ce point.

³⁶ Un cadrage qui n'est bien sûr pas du goût de Ségolène Royal qui insiste : « Je n'ai pas fait d'annonce à l'AFP et encore moins concomitamment d'annonce sur le Parti socialiste »

publique sa participation, voire sa complicité, dans l'affaire. On en veut pour preuve que dans le cas du scoop controversé, les efforts de distanciation n'ont visiblement pas été entièrement couronnés de succès. Il faut ici revenir sur le problème de la formulation des dépêches que nous avons laissé en jachère, en analysant le premier urgent qui a mis le feu aux poudres. La controverse sur la formulation de la dépêche est complexe. Ce qui apparaît clairement à la lecture de témoignages, c'est que de nombreux téléspectateurs ont effectivement cru que l'annonce de la rupture venait d'être faite par Ségolène Royal. « Moi qui regardez France 2, j'ai halluciné car on nous a fait croire que cette déclaration en direct venait directement d'elle ! », raconte par exemple un internaute. Mais à qui faut-il attribuer cette confusion ? A France 2, à l'AFP, à l'attention flottante des téléspectateurs ? Le récit du journaliste Emmanuel Berretta, sur le site du Point, atteste plutôt de l'idée que la formulation de la dépêche a pu jouer un rôle en prêtant à confusion.

« Dimanche soir dernier, en pleine soirée électorale, vous êtes 3,8 millions à avoir entendu Elise Lucet, sur France 2, prononcer la phrase suivante : « Ségolène Royal annonce sa séparation avec François Hollande ». Sur le coup, tout le monde, sur le plateau de la Deux, est à la fois surpris et choqué. (...) En somme, Ségolène Royal est fautive de « polluer » la soirée électorale. Nous savons aujourd'hui que Ségolène Royal n'y est pour rien. Il s'agit d'une fuite dans la presse, laquelle déclenche, à 22 h 12, une dépêche de l'AFP. Pourquoi, dans ce cas, Elise Lucet dit-elle « Ségolène Royal annonce... » ? *Le Point* a remonté le fil de cette bévue médiatique. En fait, Elise Lucet, dans le feu du direct, ne peut que lire le titre (le « lead », en jargon professionnel)³⁷ de la dépêche qu'on lui tend et qui est rédigé comme suit : « Ségolène Royal annonce sa séparation d'avec François Hollande ». **C'est donc la rédaction même de la dépêche qui induit Elise Lucet en erreur.** La journaliste ne peut, en aucun cas, se douter que la candidate socialiste n'est pas à l'origine de cette annonce. Quelques minutes plus tard, David Pujadas, son co-présentateur, complète le titre de la dépêche en précisant que « Ségolène Royal et son compagnon François Hollande se sont séparés, à une date qu'elle a refusé de préciser, dans un livre intitulé *Les coulisses d'une défaite*, à paraître mercredi. Cette précision aggrave le problème car le téléspectateur comprend que, derrière cette annonce imprévue, se joue une affaire de librairie. Impossible à ce stade d'arrêter la machine : pour 3,8 millions de téléspectateurs et pour l'ensemble des intervenants politiques de la soirée électorale, Ségolène Royal s'est payée un coup de pub indécemment à peine le couvercle des urnes refermé... »

On peut être désaccord avec certaines de ces interprétations de Berretta mais il apparaît assez clairement que l'emploi du verbe « annoncer » a pu être ici source de confusion. Ce n'est toutefois pas la seule cause de brouillage. Si l'on regarde de plus près le lead en question, on se rend compte qu'il ne répond pas tout à fait à la règle de base de son écriture, la fameuse règle des 5 W (en anglais : Who, What, Where, When, Why), comme le préconise le manuel de l'agencier.

(QUI) [Ségolène Royal] (QUOI) [annonce qu'elle et son compagnon François Hollande se sont séparés], (QUAND) [à une date qu'elle a refusé de préciser] (OU/COMMENT) [dans un livre intitulé "Les coulisses d'une défaite", à paraître mercredi].

Mais en réalité, il y a un problème sur le quand et le où. Car si on applique strictement ces questions du quand et du où à l'annonce elle-même, alors le quand remonte au 8 juin (et le où, à Paris et par téléphone). Voilà donc ce qu'aurait pu donner le lead de l'urgent

(QUI) [Ségolène Royal] (QUOI) [a annoncé... (QUAND) [le vendredi 8 juin] (OU) [à Paris par téléphone à deux journalistes de l'AFP] (suite du QUOI)...qu'elle et son compagnon François Hollande se sont séparés, à une date qu'elle a refusé de préciser], (COMMENT) [et cette confidence apparaîtra dans un livre intitulé "Les coulisses d'une défaite", à paraître mercredi].

³⁷ En fait, Berretta se trompe : le lead est le premier paragraphe de la dépêche, pas son titre. Elise Lucet a lu le titre et Pujadas, lui, a lu le lead, où figurait la précision sur le livre.

Et pour être complet, il aurait fallu ajouter :

L'AFP révèle aujourd'hui dimanche que (QUI) Ségolène Royal (QUOI) a annoncé (QUAND) le vendredi 8 juin (OU) à Paris à deux journalistes de l'AFP qu'elle et son compagnon François Hollande se s'étaient séparés, à une date qu'elle a refusé de préciser, (COMMENT) et cette confidence apparaîtra dans un livre intitulé "Les coulisses d'une défaite", à paraître mercredi.

On reconnaîtra qu'une telle formulation aurait été passablement alambiquée, même si elle aurait eu le mérite d'être plus précise, et qu'elle pouvait en outre être un peu embarrassante pour l'AFP (pourquoi avoir retenu l'information et pourquoi la révéler aujourd'hui ?). A tout le moins, et c'est précisément ce que certains internautes les proches de Royal³⁸ reprochent à l'AFP et, l'agence aurait dû donner des précisions rapidement, dans le premier développement de l'urgent, sinon sur les modalités du recueil de l'information, au moins sur le refus explicite de Ségolène Royal de voir l'information divulguée. C'est en tout cas ce qui, selon Libération, a mis « le clan Royal en pétard » : « On a demandé à l'AFP de bien préciser que Ségolène n'avait pas fait d'annonce publique le dimanche, qu'il s'agissait d'un livre paraissant mercredi. » Si la précision sur le livre est bien dans l'urgent, il faut attendre en fait la première actualisation du papier général, à 00H01, pour voir apparaître trois paragraphes au milieu de la dépêche qui permettent aux lecteurs les plus au fait des pratiques journalistiques, de comprendre que la révélation s'est faite contre la volonté de Ségolène Royal après rupture d'un embargo pour cause de fuites.

Le Journal du Dimanche avait laissé entendre que le livre devait apporter des "clarifications" sur l'état des relations du couple, objet de spéculations récurrentes.

Le site internet de l'hebdomadaire Marianne a également affirmé dimanche soir que Mme Royal se préparait à annoncer lundi cette séparation.

Dimanche soir, Mme Royal a toutefois déclaré à l'AFP qu'elle "ne souhaitait pas que ces informations soient publiées pendant le résultat des législatives" et qu'elles ne devaient l'être que "dans la semaine".

Sur cette question de la formulation des dépêches, fautive aux yeux de Ségolène Royal, la défense de l'AFP n'est pas entièrement convaincante. L'agence se contente en effet de mettre en avant l'exactitude des propos rapportés dans les dépêches, ce qui est en effet incontestable. « L'agence a cité mot à mot les propos confiés par Mme Royal à deux de ses journalistes, coauteurs d'un livre publié le mercredi suivant le deuxième tour des législatives », a déclaré le Directeur de l'Information de l'AFP, Denis Hiault. Pour la direction de l'AFP, les syndicats et la société des journalistes, cela suffit à dédouaner l'agence du reproche de formulations trompeuses. En réalité, ce que ses détracteurs reprochent ici à l'AFP, et non sans argument, c'est un défaut de distanciation, et plus précisément celui d'avoir très imparfaitement honoré la règle de la distanciation énonciative qui peut s'énoncer positivement ainsi : « un journaliste doit se présenter au public comme un locuteur distinct de sa source ». Ici, la confusion, ressentie intuitivement par certains lecteurs (sans avoir besoin de se livrer comme nous à une exégèse des dépêches), provient du fait que l'on ne sait pas toujours très clairement qui, de l'AFP ou de Ségolène Royal parle dans ces dépêches. N'est ce

³⁸ Encore une fois, les critiques ne viennent pas que de l'extérieur de l'agence, même si elles y sont clairement minoritaires. Un chef de service a ainsi pris la parole lors de la conférence de rédaction de l'AFP du lundi 25 juin où il fut débattu de l'attaque de Royal contre l'AFP. Rompant un peu avec l'unanimité des participants à la réunion, il a émis quelques doutes sur la pertinence de la formulation retenue. Cette intervention un peu discordante lui a valu d'être qualifié par la suite de « déontologue » par le collègue qui m'a raconté la scène et qui, visiblement, ne l'approuvait pas.

pas plutôt à vrai dire l'AFP qui « annonce » la rupture que la dirigeante socialiste ? Mais alors pourquoi ne le fait-elle pas beaucoup plus clairement paraître ?

Nous ferons ici deux hypothèses, en réalité complémentaires, pour expliquer cette insuffisante distanciation énonciative. La première, c'est que dans la précipitation à ne pas se laisser « griller », l'AFP a diffusé les dépêches initialement rédigées sans vraiment les modifier³⁹ alors que le contexte avait sensiblement changé puisqu'il ne s'agissait plus de se faire en quelque sorte le porte-parole de Ségolène Royal en officialisant avec elle la nouvelle, mais plutôt de lâcher une information qu'elle souhaitait encore (un peu) cacher. Dès lors, ce qui aurait passé plus facilement inaperçu (mais non moins fautif) dans une annonce harmonieuse à deux voix est devenu flagrant lorsqu'elles se font discordantes mais que l'une (celle de l'AFP) persiste à vouloir se fondre derrière l'autre (celle de Royal). Encore une fois, il aurait été préférable de revoir les formulations des dépêches pour faire apparaître clairement que l'agence reprenait sa liberté et l'initiative en revendiquant la responsabilité de la diffusion de la nouvelle, contre l'avis de Royal. Mais pour ce faire, il aurait fallu assumer de manière transparente les négociations passées en amont et donc se rendre ipso facto vulnérables à la critique de la non conservation de l'initiative. La seconde hypothèse a trait justement à cette timidité de l'AFP à clarifier d'emblée les conditions de recueil de son « exclusivité », comme si elle en était un peu honteuse (ce qui, au regard de la règle de conservation de l'initiative, peut se comprendre). Il semble bien que ce soit un peu malgré elle, contrainte et forcée par la polémique naissante que l'AFP ait accepté par la suite de communiquer sur l'accord négocié avec Royal et de le mettre sur la place publique pour montrer que sa dénonciation de l'accord ne tenait pas à une volonté politique de nuire mais à une « logique rédactionnelle », comme l'écrit la SDJ.

A ce stade de notre enquête, on comprend en tout cas mieux l'indignation de l'ancienne candidate⁴⁰, sa colère même, qui provoque l'accusation grave qu'elle porte alors contre l'AFP sans avoir de preuves (ce qui constitue un manque flagrant de distanciation, comme le lui rappellent société des journalistes et syndicats de l'AFP). On peut faire l'hypothèse qu'emportée par un mélange de réalisme politique et de relation de confiance avec les deux journalistes⁴¹, Ségolène Royal a commis une erreur d'appréciation en sous-estimant la fragilité de l'accord conclu face à l'emprise croissante du réalisme économique, même dans un média comme l'AFP⁴². On peut même dire qu'elle a pêché deux fois par excès

³⁹ Cette hypothèse est confortée par des témoignages recueillis au service politique. Elle est aussi étayée par un indice de cette précipitation. Dans le premier papier général, aucun des relecteurs ne s'est aperçu que la formulation du deuxième paragraphe était fautive. Il est en effet écrit : « l'annonce intervient **au lendemain** du second tour des législatives », comme cela devait être, et non comme cela fut. L'erreur a été corrigée à la première actualisation.

⁴⁰ On fait le choix ici de prendre cette indignation au sérieux. On pourrait aussi adopter une grille de lecture exclusivement stratégiste et envisager que Ségolène Royal ne pense pas un mot des critiques qu'elle formule, qu'en toute mauvaise foi, elle a décidé de s'en prendre à l'agence pour en faire un bouc émissaire et détourner sur le média les reproches qui lui sont faits d'avoir « pollué » la soirée électorale. C'est ce choix que font un certain nombre d'internautes hostiles à la dirigeante socialiste ou de journalistes. Par parti-pris de méthode, il nous semble néanmoins très important de prendre aussi au sérieux le sens de la justice (et de l'injustice) de la candidate parce qu'elle nous aide à percevoir l'impureté grammaticale de la situation et les risques de fautes qu'elle engendre.

⁴¹ Ce mélange qui peut surprendre est bien identifié par Raphaëlle Bacqué : « il y a chez Ségolène Royal ce mélange entre maîtrise voire manipulation des médias et l'extrême naïveté de penser que cette info pouvait tenir dix jours ». (*Libération*, 19 juin 2007)

⁴² On tempérera cependant cette lecture en soulignant que Royal elle-même n'est pas complètement insensible aux arguments du réalisme économique. Voyant les fuites se multiplier, elle a pris les devants en convoquant le samedi dans son bureau de l'Assemblée nationale la journaliste de France Inter Françoise Degois, l'une des rares qui avaient suivi sa campagne depuis le début, pour enregistrer une interview qui devait être diffusé le lundi matin, après l'urgent de l'AFP. Il le sera finalement en partie le dimanche soir, après la rupture de l'embargo par l'agence.

de réalisme politique : d'abord en pensant que les journalistes de l'AFP ne pourraient jamais renier l'accord parce qu'ils anticiperaient une rupture de coopération⁴³. Puis, une fois l'embargo rompu, en lisant toujours à travers ce seul prisme (et en manquant alors de distanciation et en accusant sans preuve) la décision prise par l'agence. Il est temps désormais d'explorer ce que la candidate socialiste, à notre sens, n'a pas assez vu : la montée en puissance du réalisme économique à l'AFP et ses effets, d'ailleurs ambivalents, sur le travail des journalistes.

2. La pression croissante du réalisme économique et ses effets ambivalents

Comme les autres médias, l'AFP est affectée par les profondes transformations des systèmes médiatiques nationaux et internationaux. La concurrence toujours plus féroce entre des médias toujours plus nombreux à se tourner vers l'information en continu (CNN, France Info, LCI, iTélé, BFM TV, France 24...), encore démultipliée par les ressources nouvelles qu'offre internet, conduit à une banalisation de ce qui a fait longtemps l'originalité des grandes agences de presse : la traduction journalistique quasiment en temps réel. L'AFP va s'en rendre compte une nouvelle fois à ces dépens à l'occasion de ce scoop grillé par internet. La « chasse aux nouvelles » connaît donc tout à la fois une accélération de son rythme et une extension de son champ d'application avec une explosion médiatique qui a fortement accru et diversifié la demande⁴⁴. Même préservée par son statut de la contrainte publicitaire, l'agence, pour rester dans ce jeu de plus en plus concurrentiel, (s') est placée sous l'emprise croissante du réalisme économique.

2.1 Les effets potentiellement « émancipateurs » d'une concurrence renforcée

Rupture de l'embargo : une décision fortement contrainte par la concurrence

Il nous faut ici reconstituer la longue série des fuites qui vont conduire l'agence à prendre la décision de rompre l'embargo le dimanche soir. On verra alors que la « révélation » de 22H12 n'en était plus vraiment une. C'était plutôt d'une officialisation qu'il s'agissait, mais un peu curieuse, à la fois avec et sans le consentement de la principale intéressée.

L'accord pour le scoop sous embargo impliquait sans doute trop de monde. La rumeur se diffuse rapidement dans les milieux de la presse, de l'édition et de la politique dès la fin de la semaine, alors que le livre est déjà tiré (mais pas encore diffusé). Dès le vendredi 15 juin, *Livres Hebdo*, qui a eu accès au livre, sort l'information dans une brève intitulée « rupture officielle ». « L'information circulait déjà depuis longtemps, mais c'est un éditeur qui a osé la lâcher avant la presse », écrit l'hebdomadaire spécialisé qui rapporte : « A quelques heures de mettre le point final au présent ouvrage, l'un des auteurs reçoit un appel de Ségolène Royal,

⁴³ La menace de représailles qu'elle agite alors devant le chef du service politique, et qu'elle a mis brièvement en pratique (voir plus loin) ont justement pour but de le ramener à un plus grand réalisme politique, en vain.

⁴⁴ Le travail de l'agence a aussi évolué en fonction des choix stratégiques opérés par l'agence pour répondre à ces transformations, mais aussi pour s'adapter à un désengagement progressif de l'Etat, considéré comme inéluctable. Les directions successives ont en effet cherché à réduire, également par souci d'indépendance, la part étatique dans le financement de l'agence (plus de 50% du budget de l'agence jusque dans les années 2000, autour de 40% aujourd'hui), mais elles se sont heurtées à la faiblesse structurelle du marché médiatique français. La solution a alors été de se mettre en quête de nouveaux clients médias (notamment anglophones) ou hors médias et de proposer de nouveaux produits (téléphoto international, flash audio, infographie, journaux Internet clé en main, information par SMS, vidéo...) Mais là aussi, l'AFP rencontre certaines limites dans la recherche de nouveaux débouchés, notamment quand elle cherche à se positionner, avec le multimédia, dans la vente directe aux particuliers, au risque de s'éloigner de son rôle de grossiste et de se heurter aux intérêts de ses clients médias français qui disposent d'un pouvoir de blocage à travers leur présence au conseil d'administration de l'agence.

peut-on lire au tout début du livre publié par l'Archipel 'Si vous pouviez éviter, dans vos dépêches, de présenter François Hollande comme mon compagnon... ce n'est plus le cas'. » Nous ignorons si à l'AFP, on est informé de la brève de *Livres Hebdo*. Mais le samedi, on l'a dit, Ségolène Royal, visiblement alertée par la multiplication des fuites, enregistre un entretien avec la journaliste de France Inter, Françoise Degois, destiné à être diffusé lundi après l'urgent de l'AFP. Il s'agit d'accompagner cette publication en adoucissant un peu le propos par rapport aux déclarations du livre (et donc des dépêches), assez sèches pour François Hollande.

Le dimanche matin, en ouvrant le *Journal du Dimanche*, les responsables rédactionnels de l'AFP découvrent, sous la plume de Pascale Amaudric, un article intitulé « Hollande-Royal, la clarification ». La journaliste écrit que « des 'clarifications' pourraient être apportées dès lundi matin » sur la vie du couple Royal/Hollande dans le livre de Thierry Masure et Christine Courcol. Cette fois, ça commence à faire beaucoup pour la hiérarchie rédactionnelle de l'AFP qui est sur le qui-vive, contrainte de veiller sur scoop programmé mais de plus en plus menacé tout en gérant le lourd dispositif d'une soirée électorale à l'AFP. Le coup de grâce survient à peu plus d'une heure après la publication des premières estimations des résultats. Et c'est internet qui va le donner. A 21h10, sur le site de l'hebdomadaire Marianne, le journaliste Daniel Bernard, qui a écrit une biographie de l'ancienne candidate socialiste, évalue de nouveau le « scoop » dans un article intitulé : « Exclusif : Ségolène Royal annoncerait lundi qu'elle se sépare de François Hollande ». Mis dans la confiance de l'entretien enregistré par Françoise Degois, il n'hésite pas à utiliser les ressources nouvelles qu'offre désormais internet pour griller la politesse à tous ses confrères, même si c'est, précaution un peu dérisoire, au conditionnel.

Exclusif : Ségolène Royal annoncerait lundi qu'elle se sépare de François Hollande.

Lundi, sur France Inter, Ségolène Royal officialiserait sa nouvelle situation matrimoniale. Elle déclare dans un livre à paraître mercredi qu'elle est séparée de François Hollande.

Ségolène Royal devrait intervenir demain matin dans la tranche du 7/9 de France Inter. Elle ne se contentera pas d'un commentaire des élections législatives. Selon nos informations, la présidente de la région Poitou-Charentes annoncerait sa séparation d'avec son conjoint François Hollande. Une information qu'elle a déjà confiée à deux journalistes de l'AFP (Thierry Masure et Christine Courcol), dont le livre, *Les Secrets d'une défaite* sera en librairie mercredi (aux éditions de l'Archipel).

Les plus hauts responsables de l'AFP⁴⁵ se concertent et décident cette fois que la fuite est trop importante pour être colmatée. L'information est en train d'échapper à l'agence. Ils ont appris que selon la rumeur, certains quotidiens, notamment *Le Parisien* et *Le Figaro*, s'apprêteraient à publier l'information lundi matin. Ils sont aussi contrariés d'apprendre que Ségolène Royal a enregistré un entretien le samedi pour France Inter. Ils estiment qu'en multipliant les canaux d'expression, elle met elle-même en danger le scoop programmé. L'un d'entre eux la contacte donc pour la prévenir que l'AFP va lâcher la nouvelle. La dirigeante socialiste s'oppose à la publication. Elle estime que la fuite sur le site de Marianne ne justifie par la rupture de l'embargo car le poids médiatique des deux médias n'est pas comparable.

On connaît la suite. L'AFP passe outre le veto de Royal, malgré des menaces explicites de représailles⁴⁶. Pour la hiérarchie rédactionnelle de l'agence, retenir l'information

⁴⁵ Avec notamment le directeur de l'information, le rédacteur en chef France, le chef du service politique. La décision est clairement collective. L'urgent de l'annonce porte d'ailleurs les initiales du chef de service, du rédacteur en chef et d'un relecteur au desk.

⁴⁶ Selon des propos qui nous ont été rapportés, elle aurait menacé le chef du service politique d'interdire l'accès de tous ses points presse à l'AFP. Christine Courcol est encore plus précise dans son interview à *20 minutes.fr* (18 juin 2007) : « Ségolène Royal lui a répondu (à Thierry Masure) qu'elle nous tiendrait désormais à l'écart des infos la concernant. Et en effet, ce matin, notre journaliste de Poitou-Charentes (Ségolène Royal était à Melle)

plus longtemps apparaissait clairement comme une faute professionnelle. Mais en quoi aurait elle été consistée exactement ? Assurément, la règle réaliste du non dépassement par la concurrence n'aurait pas été honorée. Mais l'AFP prend alors le risque de relativiser une autre règle réaliste, mais de réalisme politique celle-là, celle de l'anticipation des ruptures de coopération. C'est bien la preuve qu'en cette occasion, l'agence a fait prévaloir le réalisme économique sur le réalisme politique. Mais on verra qu'en réalité, si le réalisme économique a pris le dessus, c'est parce que ses incitations convergeaient avec le souci de distanciation de l'AFP.

L'argument du non-dépassement par la concurrence est clairement mis en avant par la hiérarchie de l'agence. « L'AFP devait publier l'information le lundi à 6H00. En raison de fuites dans la presse écrite et sur internet, elle a décidé d'avancer de quelques heures la diffusion de l'information », explique Denis Hiault, son directeur de l'information, pour justifier la violation de l'embargo. Hervé Guilbaud, le rédacteur en chef France est encore plus explicite :

« R : Et il n'était pas question bien sûr de laisser la concurrence exploitée cette information avant nous, nous aurions été dans une situation complètement grotesque.

Q : Mais en quelque sorte, l'exclusivité vous a échappé.

R : Oui. En tout cas, elle était en train de nous échapper parce que évidemment, l'impact d'une information sur un site, aussi prestigieux soit-il, n'est pas le même que l'impact d'une dépêche d'agence. Mais ce site, je parle de Marianne, est très lu par des gens des médias et pas seulement des médias, et l'information était de fait en train de nous échapper, alors que, encore une fois, c'était une exclusivité AFP, donc il était pour nous devenu urgent et quasiment indispensable de réagir.⁴⁷ »

Il faut souligner la force de cet argument aux yeux de tous journalistes et pas seulement la hiérarchie. C'est cette évidence partagée qui explique son poids dans la décision finale de l'agence. Mais il importe toutefois de noter que pour les journalistes, il relève non de la pure contrainte marchande, mais bel et bien d'une exigence professionnelle⁴⁸, comme le montrent les termes employés par la société des journalistes de l'AFP dans son approbation sans réserve de la rupture de l'embargo : « L'agence a donc, à juste titre, fait prévaloir la **logique rédactionnelle** en publiant son info le dimanche soir, dès lors qu'elle avait été rendue publique par un autre média. Notre engagement avec notre source de respecter un embargo jusqu'au lundi matin était devenu intenable du point de vue de cette logique rédactionnelle. Il aurait été absurde, inexplicable pour nos abonnés, que nous retenions nos informations jusqu'au lundi matin alors qu'elles circulaient sur internet et dans toutes les rédactions, y compris bien sûr celles de nos concurrents. » A l'extérieur de l'AFP, les commentaires de confrères vont dans le même sens, l'argument du non dépassement par la concurrence ne se discute pas. Ainsi, l'un des responsables rédactionnels du *Parisien*, Dominique de Montvalon, prend explicitement la défense de l'AFP dans un encadré intitulé « Une mauvaise polémique ». Pour lui, la décision de l'AFP de rompre l'embargo est du « pur bon sens »⁴⁹.

n'a pas eu accès à ses déclarations ». L'ancienne candidate a donc mis ses menaces en application. Mais si l'on peut volontiers imaginer qu'elle n'est pas prête à négocier prochainement un nouveau scoop avec l'AFP, on peut en revanche douter de sa capacité à se passer très longtemps de sa couverture, même si elle peut compliquer la tâche de ses journalistes de diverses manières pour leur faire « payer » la faute. Les journalistes de l'agence sont d'ailleurs tout à fait conscients des limites de ces représailles (sur la difficulté des sources institutionnelles à se priver longtemps d'une couverture AFP, cf. [Marine, 1995]).

⁴⁷ Hervé Guilbaud, dans l'émission « J'ai mes sources » sur *France Inter*.

⁴⁸ Ce point nous semble capital. On peut choisir d'y voir un simple euphémisme visant à masquer les triviales réalités marchandes derrière les idéalizations professionnelles. Mais c'est, selon nous, refuser de prendre au sérieux le sens de la justice des acteurs et l'alliage de réalisme économique et de volonté de distanciation qui est bel et bien en jeu ici (voir ci-dessous).

⁴⁹ *Le Parisien*, lundi 25 juin 2007.

Même les deux auteurs du livre, qui se retrouvent en porte-à-faux avec Royal à la suite de cette décision, ne méconnaissent pas la règle et comprennent le choix de la direction (sans complètement l'approuver, on l'a vu). « La direction de l'information de l'AFP a considéré que l'information était déjà éventée, par des indiscretions du Journal du dimanche et, de manière beaucoup plus précise le soir par le site internet de Marianne, et qu'il devenait impossible de ne pas suivre. C'est parfaitement compréhensible⁵⁰. »

Un alliage de réalisme économique et de distanciation

Ce serait toutefois une grave erreur de penser que les journalistes sont restés obnubilés dans cette affaire par la seule règle réaliste du non dépassement par la concurrence. Car en réalité, les fuites dans la presse et sur internet ont aussi conduit l'AFP à reprendre l'initiative dans sa relation avec Ségolène Royal. Ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement réalisme (économique) contre réalisme (politique). Si l'agence avait décidé de retenir l'information (qu'elle détenait bel et bien) alors que ses concurrents la publiaient, elle aurait également et surtout été fautive au regard de la règle de conservation de l'initiative. Cela revenait en effet à donner à tout prix la priorité à l'accord négocié avec Ségolène Royal et donc faire prévaloir la règle (réaliste) de l'anticipation des ruptures de coopération et celle (naturelle) de la restitution et se voir reprocher alors, à juste titre, un manque de distanciation. Il faut ici rappeler la réaction de Thierry Masure car elle traduit bien ce danger : « Si cela n'avait tenu qu'à moi, j'aurais conservé l'information jusqu'à lundi comme prévu, car sa détention était le résultat d'une sorte de pacte de confiance entre Ségolène Royal et nous. »⁵¹

Heureusement pour lui, et pour l'AFP, cela ne tenait pas qu'à lui et la hiérarchie rédactionnelle de l'agence⁵² a su lui éviter cette faute⁵³ en rappelant la priorité grammaticale des règles de distanciation lorsque les journalistes font acte de publication (situation nécessairement publique). Comme l'énoncent deux anciens responsables de l'AFP Jean Huteau et Bernard Ullmann [Huteau, 1991] : « On ne peut taire une information devenue publique si on la sait exacte ». Il faut noter là encore que Thierry Masure ne méconnaît pas cette règle, même si emporté par un mélange d'élan naturel et de réalisme politique, il était clairement tenté de la relativiser. Il est en effet tout à fait capable ensuite de mettre en avant l'alliage de réalisme économique et de distanciation attendu d'un bon agencier quand il lui faut justifier auprès de Ségolène Royal la décision de l'AFP : « Furieuse, elle a téléphoné

⁵⁰ Thierry Masure sur le forum du *Nouvel Observateur*.

⁵¹ Idem. On comprend bien alors que Thierry Masure n'a pas seulement calculé sa relation à Royal (réalisme politique) pour obtenir un scoop, il s'y est aussi engagé en personne (grammaire naturelle) et c'est pour cela qu'il est tenté de faire prévaloir son devoir personnel sur son devoir professionnel. On notera que certains internautes, donnant la priorité à la grammaire naturelle, auraient eux aussi souhaité voir l'accord respecté à tout prix, comme le montre l'exemple suivant. « Les faits sont tout de même limpides: l'AFP a sciemment choisi de violer un accord de confidentialité. Que cet intérêt soit égoïstement commercial ou inféodé à un pouvoir n'y change pas grand chose. En sortant cette information en plein débat du résultat des législatives, ils pouvaient prévoir qu'ils allaient nuire à deux êtres déjà fragilisés par une triste séparation. De ce fait, l'éthique journalistique a été violée. AFP a, à mes yeux beaucoup perdu de sa dignité et de sa crédibilité. Le cas de Marianne 2007 est différent, car il n'y avait pas cet accord de confidentialité. (Posté par Infime le 26/06/2007 09:01). On relèvera aussi que cet internaute ne met par Marianne dans le même sac, précisément parce que dans ce cas, il n'y avait pas d'accord.

⁵² On voit aussi l'intérêt des formats de production de l'AFP qui ont pour but d'encadrer les journalistes dans un dispositif (obligation de relecture par hiérarchie et desk, décision de validation collective...) qui doit leur éviter de se laisser emporter par des allégeances ou des élans personnels au détriment de la distanciation attendue dans leurs comptes rendus. En ce sens, la traduction agencière est bien une production collective.

⁵³ Les tensions entre les différentes règles à respecter étaient d'ailleurs tellement fortes qu'elles se manifestaient aussi dans les interactions entre les hommes, y compris à l'AFP. A son retour au siège, après le coup de fil de Royal, Thierry Masure était clairement énervé et la tension dans le service était palpable, débouchant sur une brève mais franche altercation avec un collègue à ce sujet avant que le climat ne s'apaise.

dimanche soir à mon collègue, Thierry Masure, qui a plaidé non coupable en tentant d'expliquer que l'embargo avait été rompu parce que le site de Marianne et le JDD avaient commencé à en parler dès dimanche [règle réaliste de non dépassement], et que le calendrier des médias n'était pas celui des politiques [règle de conservation de l'initiative].⁵⁴ C'est en ce sens qu'il nous paraît tout à fait important de prendre au sérieux l'expression « logique rédactionnelle » employée plus haut par la SDJ et ne pas y voir simplement le faux nez de la logique marchande. Et que le reproche de suivisme ne nous paraît pas devoir être ici retenu, dès lors que l'information n'a pas été donnée seulement pour faire comme les autres, mais parce qu'elle le méritait aux yeux de l'AFP et qu'elle avait au préalable été vérifiée, et à la meilleure source⁵⁵ [Lemieux, 2000].

Huteau et Ullmann donnent avec la mésaventure survenue au chef du service diplomatique de l'AFP, Bernard Winter, le 3 octobre 1969, une bonne illustration de la faute (perte d'initiative) à laquelle Masure et l'agence se seraient exposés. Winter, qui connaissait depuis 25 ans Georges Pompidou, avait recueilli « off the record » la confiance que le président de la République allait se rendre quelques mois plus tard en URSS et que le ministre des Affaires étrangères Maurice Schumann partait à Moscou pour discuter des modalités du voyage. Le 3 octobre, l'agence britannique Reuter annonce la nouvelle mais Winter, qui s'estime toujours lié par la parole donnée, refuse de donner l'information puisque sa source, qu'il a rappelée, interdit la publication tant que la négociation se poursuit. Le lendemain, la nouvelle est en première page du Monde (le correspondant de Reuter, André Passeron, est également journaliste au Monde). La rédaction en chef estime que l'AFP ne peut rester silencieuse et alerte Winter, parti en week-end, qui laisse finalement diffuser la nouvelle (mais seulement dans les services province et étranger, pour ne pas apparaître sur les télécriteurs parisiens « sensibles » de l'Elysée et du Quai d'Orsay), en citant le Monde, plus de 18 heures après Reuter. C'est donc un gros « ratage », comme le soulignent Huteau et Ullmann, et la rédaction en chef estime que Winter a commis une faute professionnelle. Ce dernier lui n'y voit qu'une « erreur technique » et après cette mise en cause de son « honneur professionnel », s'estime licencié. Il touchera néanmoins des indemnités en signe d'apaisement.

« L'affaire Winter » est intéressante à plus d'un titre. Elle montre d'abord qu'à la fin des années 1960, il était plus facile pour un journaliste comme Winter de faire prévaloir le réalisme politique et les liens personnels sur les exigences de distanciation quand l'aiguillon de la concurrence était moins fort. Contre une approche manichéenne qui ne verrait dans cette dernière que l'instrument de la dégradation de la qualité du journalisme, il n'est pas inutile de relever que le renforcement du réalisme économique a pu et peut encore, dans certains cas, favoriser un desserrement des liens entre l'AFP et le pouvoir politique. A cet égard, il est tout à fait possible, et fort éclairant du point de vue de la question qui nous occupe ici, de relire l'histoire de l'AFP à travers cet clé de lecture. On peut alors montrer comment à l'AFP, comme dans beaucoup d'autres médias (pour le journal *Sud Ouest*, [Lemieux 2000], pour des observations convergentes concernant les transformations du journalisme politique en presse écrite [Kaciaf, 2005]) les journalistes, dans les dernières décennies, se sont appuyés sur un

⁵⁴ Christine Courcol, 20 minutes.fr.

⁵⁵ « Courcol : (Le livre de Bacqué et Chemin) racontait un petit peu les choses qui ne se passaient pas bien, sauf qu'ils l'avaient pas de la bouche des intéressés, c'était des amis, des proches qui disaient qu'il y avait du tirage dans le couple.

Durand : vous le saviez, tous les journalistes politiques le savaient.

Courcol : entre le savoir parce que machin dit : 'oh dis donc, tu sais, ça va pas bien pour eux' et puis **que la personne vous le dise, il y a une drôle de différence, c'est la différence entre la rumeur et l'information.**

Bourmeau : vous êtes à l'AFP...

Courcol : absolument, nous on cite jamais des rumeurs... Des informations, ben c'est des informations, c'est notre fond de commerce. »

alliage de réalisme économique et de règles de distanciation, consolidé autour de la notion de professionnalisation, pour faire reculer tout à la fois l'emprise sur eux du pouvoir politique et les excès de réalisme politique (et donc de prudence) dans leurs propres pratiques. Barbara Vignaux fournit des éléments pour étayer cette thèse dans son analyse de l'évolution de l'AFP par rapport à la « tutelle gouvernementale » pendant la Guerre d'Algérie [Vignaux,]. Comme le relèvent également Huteau et Ullmann, c'est très souvent en mettant en avant le risque de se décrédibiliser sur le marché international de l'information par rapport aux concurrents de Reuters et d'AP qui n'avaient pas les mêmes préventions que les journalistes de l'AFP ont réussi à justifier la publication de plus en plus fréquente d'informations qui pouvaient au départ indisposer la diplomatie française [Huteau, 1990]. En ces occasions, réalisme économique et exigence de distanciation font bon ménage.

Il ne faut cependant pas exagérer le contraste entre les deux époques. Le fait que Winter ait été finalement sanctionné témoigne des « vertus » que l'aiguillon concurrentiel pouvait déjà exercer, même à retardement, sur le nécessaire effort de distanciation des agenciers. On notera en effet que c'est bien la violation de la règle de conservation de l'initiative qui est ici puni, au moins autant que le « ratage » par rapport à la concurrence. « Jean Marin, toujours vigilant quand il s'agit de l'indépendance et du statut de l'agence, ne veut pas que le nouvel hôte de l'Élysée puisse croire à une quelconque docilité », notent Huteau et Ullmann. Précisément parce que, en cette matière au moins, souci de distanciation et crédibilité marchande vont de pair.

En comparant « l'affaire Winter » de 1969 et le scoop programmé de 2007, on se rend bien compte qu'il serait extrêmement réducteur de résumer l'évolution du style « afpien » au passage d'un réalisme politique exclusif à un réalisme économique omnipotent, même si à l'évidence ce dernier joue bel et bien un rôle croissant dans le fonctionnement de l'agence⁵⁶. Mais il serait également trompeur, on va le voir, de ne mettre en évidence que la dimension potentiellement « libératrice » du réalisme économique dans les pratiques des agenciers.

2.2 L'AFP, cheval de Troie de la « peopolisation » de la politique ?

La montée du réalisme économique est également grosse de menaces et de risques accrus pour la capacité des journalistes de l'agence à faire preuve de distanciation dans leurs rapports avec leurs sources, notamment politiques⁵⁷. On peut mentionner les difficultés croissantes à respecter la règle du recoupement dans un contexte de concurrence accrue. Cette tension entre la règle (de distanciation) du recoupement et la règle (réaliste) du non-dépassement par la concurrence n'est certes pas nouvelle. On peut même dire qu'elle est consubstantielle au travail d'agencier depuis l'apparition des agences de presse. Mais elle se renforce depuis au moins deux décennies avec l'incitation toujours plus forte à raccourcir les délais de traduction et fait donc courir des risques nouveaux en terme de fiabilité.

⁵⁶ C'est ici que la thèse d'un passage de l'AFP du réalisme politique au réalisme économique (nous traduisons son propos dans nos catégories) défendue par Camille Laville à partir de l'étude des pratiques des correspondants de l'AFP à l'étranger entre 1945 et 2005, si elle a le mérite de la clarté, nous semble devoir être nuancée [Laville, 2006]. Dans les grandes lignes, l'évolution nous semble incontestable mais l'auteur sous-estime trop, à notre avis, les résistances du réalisme politique, surtout dans la couverture des sujets politiquement les plus sensibles, notamment en France. Et surtout la force de son modèle binaire, la simplicité, est aussi sa principale faiblesse, alors que celui des trois grammaires et deux réalismes que nous proposons permet de mieux comprendre à la fois la difficulté des agenciers à défendre un devoir de distanciation attaqué sur plusieurs fronts et les alliances déroutantes qu'ils sont parfois capables d'inventer pour y parvenir.

⁵⁷ Si l'on tire les conséquences du modèle d'analyse qui est le nôtre, ce n'est jamais l'emprise croissante de la logique marchande dans l'univers du journalisme qui est en soi critiquable, mais seulement le fait que dans un nombre de situations sans doute en inflation, elle nuise à la capacité des journalistes à se montrer distanciés dans leurs traductions.

La controverse autour du scoop de la rupture invite plutôt à explorer brièvement une autre conséquence potentiellement négative de ce réalisme économique qui concerne non pas tant la vérification des faits journalistiques (quoique le problème se pose aussi) que leur sélection. La sociologie du journalisme a en effet, et depuis longtemps, relevé l'importance cruciale de la question de la hiérarchisation de l'information, du choix des nouvelles [Gans, 1979]. Or, il est une critique récurrente adressée à l'AFP dans cette controverse, notamment par des internautes, que nous n'avons pas encore abordé. Cette critique pourrait se résumer ainsi : « Pourquoi avez-vous parler de cette rupture conjugale, au risque de 'polluer' la soirée électorale, par une information non pertinente qui concerne la vie privée et ne regarde que les deux intéressés ? »⁵⁸ On touche ici au débat complexe sur la « peopolisation » de la vie politique et le rôle que les médias jouent dans ce processus. On conviendra que la notion elle-même est passablement confuse, ce qui ne contribue pas à la clarté de la discussion. Pour préciser ce dont nous allons parler, nous nous intéressons ici au processus qui conduit l'AFP à accorder son attention et à rendre compte dans ses dépêches de faits relevant de la vie privée des hommes et femmes politiques (mais aussi des dirigeants économiques, des sportifs...) et qui auraient été passés sous silence il y a quelques décennies encore. L'idée que l'on voudrait défendre brièvement ici, c'est que c'est en partie à son corps défendant, et notamment par réalisme économique (mais pas seulement) que l'AFP s'engage de plus en plus dans cette voie de la peopolisation (au sens que nous avons précisé) et que ce faisant, elle la légitime. Et que ce qui peut encore la retenir d'aller plus loin dans certaines dérives qu'elle entraîne, c'est paradoxalement un mélange de distanciation et de réalisme politique.

Le premier point qui mérite d'être relevé, c'est que contrairement à ce que croient un certain nombre d'internautes qui les critiquent pour leur contribution de la peopolisation, Thierry Masure et Christine Courcol ne se sont aventurés sur ce terrain qu'avec réticence et ils laissent percer un certain malaise sur le sujet. Il faut rappeler d'abord qu'ils n'ont pas abordé d'eux-mêmes le thème des relations personnelles avec Hollande lors de leur fameux entretien avec Ségolène Royal. C'est elle qui les a rappelés pour faire sa mise au point. « Nous ne l'avons pas persuadée, c'est elle qui est venue vers nous, insiste Christine Courcol⁵⁹. Nous avons réalisé une longue interview, sans poser de question d'ordre personnel, car **cela nous gênait un peu** : nous savions que cela intéressait beaucoup de gens, mais nous nous étions toujours dit que cela n'était pas le cœur du sujet. D'elle-même, elle a choisi de mettre les choses au clair. Evidemment, cela nous a surpris. » Thierry Masure confirme⁶⁰ ce manque d'appétence des deux journalistes de l'AFP pour creuser le sujet de la vie privée.

Pascale Clark : Qu'est ce qui s'est passé entre-temps (pour qu'elle rappelle) ? Vous vous êtes posé la question, forcément ?

Thierry Masure : Oui, peut-être s'attendait elle à ce que nous abordions le sujet et j'avoue que ni à moi, ni à Christine Courcol, nous n'avons envisagé de telles questions.

Pascale Clark : Pourquoi ?

Thierry Masure : **Franchement, ça ne m'a même pas traversé l'esprit**, aussi étonnant que cela puisse paraître.

Les deux journalistes de l'AFP sont même un peu embarrassés par l'ampleur du retentissement médiatique de leur « scoop », comme le confie Thierry Masure.

⁵⁸ « Quel intérêt pour les journalistes de balancer cette info en plein milieu des résultats, ce qui n'apportait rien au débat des législatives ? » Post de Gigi sur le site de *Marianne*, 25/06/2007, 18H59. C'est aussi cette dimension people de la « révélation » qui a gêné plusieurs journalistes de l'AFP à qui nous en avons parlé.

⁵⁹ Thierry Masure dans son interview sur le site du *Nouvel Observateur*

⁶⁰ En aparté, Canal Plus.

« Bacqué (à propos de la procédure judiciaire) : « Moi, en tant que journaliste, j'estime qu'il est légitime de porter cette information à mes lecteurs, donc nous nous plaiderons la légitimité et le droit de la presse, la liberté de la presse

Clark : Thierry Masure, vous êtes d'accord, il y avait légitimité à donner cette information ?

Masure : Hum, euh, moi **j'ai été un petit peu gêné**, mais ce qui m'a gêné surtout, c'est que quand on évoque cette question, forcément, on ne parle plus que de ça, c'est ça le plus problématique. Mais peut-être que c'est une autocritique parce que en fin de compte, puisque nous aussi on aborde très très brièvement sa vie personnelle, de fait, tout le bruit est fait autour de ça, et d'ailleurs vous-même aujourd'hui, n'est ce pas...

Clark : Au moins y a-t-il du bruit, si vous permettez (rires).

Masure : Oui, enfin bon, il y a bruit et bruit.

Clark : Le bruit, ça a aussi le mérite de propulser votre livre, ça aurait peut-être été le cas, on peut pas jurer mais...

Masure : Oui, mais bon, **nous n'avons pas fait ce livre avec Christine Courcol pour faire un succès de librairie**. D'ailleurs l'information qui fait aujourd'hui temps de bruit, elle nous est communiquée dix jours avant, pour le reste, c'était un livre destiné à prendre sa place, comme tant d'autres, sur les rayons des librairies. »

On peut bien sûr choisir d'y voir une dénégation hypocrite. Après tout, il est indéniable que la révélation a permis d'augmenter le tirage du livre (8000 exemplaires seulement prévus initialement) et les ventes et certains internautes ne se privent pas de leur prêter dès lors des intentions exclusivement mercantiles. On peut aussi choisir de prendre leurs motivations et leurs contradictions au sérieux et se demander ce qui fait que même des journalistes comme eux, a priori réticents, en viennent à aborder malgré tout ce sujet. Et il est incontestable que le réalisme économique joue un rôle important dans le traitement croissant de faits relevant de la vie privée dans la copie de l'AFP, mais sans doute pas sous la forme simpliste qu'on lui prête trop souvent. Les agenciers ne sont pas animés en permanence par la quête de l'audimat ou de plus grosses ventes car en réalité, la plupart des clients sont des abonnés et l'AFP ne touche pas plus d'argent si les dépêches sont davantage reprises. En revanche, un certain nombre d'indicateurs leur permettent de savoir ce que les médias clients attendent, ce qu'ils ont apprécié et utilisé dans la production de l'AFP. Et ces derniers peuvent se désabonner à moyenne échéance s'ils ne sont pas satisfaits par les choix opérés, si on ne leur fournit pas assez d'informations sur les sujets qu'ils attendent. C'est ainsi que l'agence, imitant ses concurrents, a accompagné le mouvement de la peopolisation des médias français et internationaux en créant par exemple en 1997 un fil spécial « people/célébrités » et en accordant une place toujours plus grande à la vie privée des acteurs de l'actualité (dans tous les domaines). Cette évolution ne s'est d'ailleurs pas accomplie sans résistances en interne de part notamment des syndicats et de la société des journalistes de l'AFP qui y ont vu des risques de dérive vers une trivialisat[i]on de l'information et une perte de crédibilité à terme de l'agence. La hiérarchie rédactionnelle a tenté de répondre à cette inquiétude en rappelant les règles de distanciation qui doivent prévaloir aussi en la matière⁶¹, sans clore pour autant le débat. Il est certain en tout cas que l'AFP, du fait de sa réputation de sérieux et de son rôle prescripteur dans la sélection et la hiérarchisation de l'information contribue à la légitimation de ce type de nouvelles, et donc à la peopolisation. Tout récemment, certains observateurs⁶² n'ont pas manqué de souligner par exemple qu'en accordant une attention soutenue aux séjours de la famille Sarkozy au fort de Brégançon et aux désormais fameux footings présidentiels, l'agence a participé au mouvement de « starification » du président Sarkozy et des siens.

⁶¹ « Ces informations demandées par nos clients doivent être traitées avec la même rigueur que les autres et même avec une rigueur particulière compte tenu des risques d'atteinte à la vie privée, au droit à l'image, de diffamation et de dérapages déontologiques ». Note rédactionnelle du 7 juin 2006 sur le traitement des informations « people ».

⁶² Jean-François Kahn, dans l'émission « Arrêt sur images » sur France 5, mai 2007.

Ce qui peut empêcher les médias, et l'AFP en particulier, d'aller trop loin en matière de peopolisation, c'est bien évidemment, on l'a vu, les rappels à respecter les règles de distanciation pour résister aux sirènes marchandes. Mais ce sont aussi les incitations à faire preuve de davantage de réalisme politique en anticipant les possibles ruptures de coopération et les risques de poursuites judiciaires. C'est précisément parce que sa hiérarchie rédactionnelle a manqué de réalisme politique que l'AFP s'est retrouvée poursuivie en octobre 2005 par Nicolas Sarkozy et la journaliste Anne Fulda pour avoir repris dans une dépêche l'information sur leur liaison parue dans *France Soir* en violation de la loi protégeant la vie privée. Mais dans l'ensemble, les journalistes de l'agence font plutôt preuve de prudence, comme en témoigne Christine Courcol⁶³ quand elle relève les différences entre les deux ouvrages sur Ségolène Royal :

« Q : Tout le monde sait que Ségolène a recouru à la chirurgie esthétique. Pourquoi n'en parlez-vous pas ? »

R : Bon, elle a fait un redressement des dents. Je ne vois pas le mal. Nous y faisons une légère allusion dans le livre. **Mais il faut savoir que c'est l'une des raisons pour lesquelles Ségolène Royal attaque en justice *La femme fatale*, le livre des journalistes du «Monde».**

Q : Justement, elle attaque l'autre livre pour atteinte à la vie privée et vous fait en même temps ses confidences...

R : Ils ont écrit qu'elle avait menacé Hollande: «Si tu vas chercher Jospin pour me faire barrage, tu ne reverras jamais tes enfants». Que peut-elle dire à ses enfants après ça? Donc, elle fait un procès... Nous, elle nous a parlé parce qu'elle en avait marre de devoir justifier son attitude face à son conjoint. »

Cette prudence est d'autant plus nécessaire que les agenciers, à l'instar de Thierry Measure, sont bien conscients de l'impact particulier de leurs dépêches, qui ont souvent un statut de vérité quasiment officielle et touchent une large audience.

Clark : « Thierry Measure, de l'AFP, où est la barrière, la limite ? »

Measure : « Pour moi qui travaille à l'AFP, je crois que la limite ne se situe pas nécessairement au même niveau qu'un quotidien, qu'un hebdomadaire parce que l'image de l'AFP, c'est quand même, en dépit de toutes nos tentatives, c'est quand même une image un peu officielle, donc quand une nouvelle sort sur le fil de l'AFP, **elle est estampillée officielle**, ce qui est regrettable et ce qui nous irrite souvent profondément, mais c'est un fait, donc il faut **à la fois tenir compte de ce fait** et puis en même temps, il faut essayer de s'en affranchir, donc c'est compliqué.

Clark : ça a l'air... »⁶⁴

Il serait toutefois problématique de laisser penser que la question de la peopolisation se résume pour l'essentiel à une opposition entre réalisme économique et réalisme politique, alors que le juge de paix en la matière reste la capacité des journalistes à respecter les règles de distanciation dans le traitement du sujet et à ne pas tomber dans le suivisme. Les dépêches sur la séparation du couple Hollande-Royal nous semblent à cet égard se justifier puisqu'il faut bien prendre acte aussi dans certains cas de l'intrication difficile à démêler entre vie privée et vie politique. Il faut ajouter que la peopolisation, au sens où nous l'avons défini, n'est pas forcément un processus négatif du point de vue des règles de distanciation. Car c'est aussi au nom d'un effort de conservation de l'initiative dans les relations avec des hommes et des femmes politiques⁶⁵ qui ont pris de plus en plus l'habitude d'exposer médiatiquement la partie de leur vie privée qui les met le plus en valeur que les journalistes revendiquent aussi de

⁶³ Christine Courcol, *Le Matin*.

⁶⁴ En Aparté.

⁶⁵ Et en ce sens, ils sont bien des acteurs de premier plan de la peopolisation. Sur ce sujet aussi, il faut éviter le médiacentrisme en ne négligeant pas le rôle crucial joué par les stratégies de communication des sources [Schlesinger, 1991]

franchir parfois, contre la volonté des intéressés, la barrière de la vie privée. Le plaidoyer en ce sens de Raphaëlle Bacqué et Ariane Chemin, qui sont allés plus loin que les deux journalistes de l'AFP sur le sujet, nous paraît convaincant.

« Mystic : Pourquoi, à votre avis, ce silence de la part des journalistes ?

Raphaëlle Bacqué et Ariane Chemin : « C'est une bonne question... La presse française reste figée sur des critères qui, dans certains cas, n'ont plus lieu d'être. Elle est aussi **beaucoup trop respectueuse du pouvoir et attend souvent d'en avoir l'autorisation pour divulguer une info.** Ce n'est pas notre philosophie. Nous sommes nées au journalisme politique avec la révélation de l'existence de Mazarine, en novembre 1994 et l'affaire Botton. Une affaire de gauche, une affaire de droite qui témoignaient du silence et de la collusion entre presse et politiques. **Nous considérons que la presse doit enquêter sans tabou. En respectant ce qui relève de l'intimité, mais en révélant ce qui éclaire la politique.** »⁶⁶

Au terme de cette exploration de la controverse sur l'embargo rompu, il apparaîtra trivial de constater qu'il ne suffit pas à l'AFP et ses journalistes d'afficher, pour des raisons aussi bien de sérieux professionnel que de crédibilité marchande, de hauts standards en matière de distanciation pour éviter magiquement les chausse-trappes nombreux tendus par la pluralité de règles à honorer et l'impureté grammaticale des situations dans lesquels ils travaillent. Trouver la bonne distance aux sources, surtout politiques, n'a rien d'une évidence pour les journalistes de cette institution médiatique centrale en France. Même les dispositifs nombreux mis en place pour assurer la qualité de la traduction « afpienne » ne peuvent offrir sur ce plan d'absolues garanties, certaines règles de distanciation (recoupement, séparation des faits et des commentaires) apparaissant plus aisées à encourager à travers les formats agenciers que d'autres (conservation d'initiative). Au delà du constat et dans une perspective réformiste assumée, c'est donc en étudiant les réussites et les échecs des journalistes de l'AFP dans leurs tentatives pour neutraliser aussi bien les effets négatifs du réalisme politique que ceux du réalisme économique et en les aidant à en tirer des leçons pour améliorer leurs dispositifs que l'on offrira aux agenciers les meilleures chances de faire preuve à l'avenir d'un maximum de distanciation en toutes occasions (publiques).

BIBLIOGRAPHIE

BACQUE Raphaëlle, CHEMIN Ariane, *La femme fatale*, Albin Michel, Paris, 2007.

BOYD-BARRETT Oliver, PALMER Michael. *Le trafic des nouvelles. Les agences mondiales d'information*. Paris: Alain Moreau, 1981.

COURCOL Christine, MASURE Thierry, *Les coulisses d'une défaite*, L'Archipel, Paris, 2007.

DERVILLE Grégory (1996), “ Quand la machine médiatique s'emballa ”, *Communication et langages*, n°109.

GANS Herbert (1979), *Deciding what's News: a Study of CBS Evening News, NBC Nightly News, Newsweek and Time*, Pantheon Books, New York.

HUTEAU Jean, ULLMANN Bernard, *AFP. Une histoire de l'Agence France Presse: 1944-1990*, Robert Laffont, Paris, 1991.

⁶⁶ Chat *Le Monde.fr*.

KACIAF Nicolas, *Les métamorphoses des pages politiques dans la presse écrite française (1945-2000)*, thèse pour le doctorat de science politique soutenu à Paris I, décembre 2005.

LAGNEAU Eric, « Le style agencier et ses déclinaisons thématiques. L'exemple des journalistes de l'AFP », *Réseaux n°111, vol 20*, 2002.

LAVILLE Camille, *Les transformations de la pratique journalistique : le cas des correspondants étrangers de l'AFP de 1945 à 2005*, thèse de science de l'information et de la communication, Université Paris 8 et l'Université Laval, novembre 2006.

LEMIEUX, Cyril, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié, 2000.

MARINE Dominique (1995). "Le on et le off" in ACCARDO Alain (dir), *Journalistes au quotidien. Outils pour une socio-analyse des pratiques journalistiques*, Le Mascaret, Bordeaux.

MATHIEN Michel, CONSO Catherine (1997), *Les agences de presse internationales*, PUF, Paris.

NEVEU Eric, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 2001

PAILLET Marc, *Le journalisme. Fonction et langage du quatrième pouvoir*, Denoël, Paris, 1974.

PALMER Michael (1996), "L'information agencée, fin de siècle. Visions du monde et discours en fragment", in *Réseaux n°75*.

PALMER Michael, *Des petits journaux aux grandes agences*, Aubier, Paris, 1983, 352 pages.

PIGEAT Henri (1996), *Les agences de presse. Institutions du passé ou médias d'avenir*. Notes et études documentaires n°5044, La documentation française. Paris.

SCHLESINGER Philip (1991), "Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du médiacentrisme", *Réseaux*, n°51.

SIRACUSA Jacques, *Le JT, machine à décrire. Sociologie du travail des reporters de télévision*, Paris-Bruxelles, Ina-De Boeck Université, 2001.

TUCHMAN Gaye, *Making news. A study in the construction of reality*, New-York, The Free Press, 1978.

VIGNAUX Barbara, *L'AFP et la guerre d'Algérie. Maîtresse de sa voix ou voix de son maître ?* Mémoire de DEA d'histoire sous la direction de Jean-Noël Jeanneney, IEP Paris, 2001.

VIGNAUX Barbara, « L'Agence France-Presse en guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* n° 83, 2004/3, p. 121-130.

ANNEXES

CORPUS DE TEXTES ET TEMOIGNAGES SUR LA CONTROVERSE

Articles de presse

Le Journal du Dimanche (17 juin 2007)
Le Parisien (18 juin 2007, 25 juin 2007)
Le Monde (19 juin 2007, 26 juin 2007)
Libération (19 juin 2007)
Le Figaro (18 juin 2007)
Le Nouvel Observateur (21 juin 2007)
Métro (18 juin 2007)
Le Point.fr 19 juin 2007
Rue 89 17 juin 2007
Marianne.fr 17 juin 2007

Interviews de journalistes :

Canal Plus « En aparté » Thierry Masure et Raphaëlle Bacqué 19 juin 2007
France 5 « C dans l'air » Entretien avec Christine Courcol
France 2 « Esprit libre » Christine Courcol 22 juin 2007
France Inter « J'ai mes sources » Interview de Hervé Guilbaud, rédacteur en chef France de l'AFP, 20 juin 2007
Site *20 minutes.fr* Christine Courcol 18 juin 2007
Site *Le Matin* Christine Courcol 19 juin 2007

Forum du *Nouvel Observateur* Thierry Masure 26 juin 2007
Forum du *Monde.fr* Raphaëlle Bacqué et Ariane Chemin 18 juin 2007

Réactions d'internautes :

- Site de *Libération* (19 juin 2007)
- Réactions à l'article « Embargo brisé sur les bans de la rupture » : 12 commentaires
- Blog Jean-Marc Morandini (25 juin 2007) : 210 commentaires
 - Site de *Marianne* (25 juin 2007) : 75 commentaires
 - Site du *Nouvel Observateur* (25 juin 2007) : 27 commentaires

LES PRINCIPALES DEPECHEES DE L'ANNONCE

Dimanche 17 Juin 2007 - 22:12 - Heure Paris (63 mots)

Partis-PS-Royal-Hollande

URGENT Ségolène Royal annonce sa séparation d'avec François Hollande

PARIS, 18 juin 2007 (AFP) - Ségolène Royal annonce qu'elle et son compagnon François Hollande se sont séparés, à une date qu'elle a refusé de préciser, dans un livre intitulé "Les coulisses d'une défaite", à paraître mercredi.

ms/heg/bw

Dimanche 17 Juin 2007 - 22:14 - Heure Paris (62 mots)

Partis-PS-Royal

URGENT Royal candidate à la direction du PS si elle devient majoritaire

PARIS, 17 juin 2007 (AFP) - Ségolène Royal déclare qu'elle sera "candidate au poste de Premier secrétaire" du PS si son "projet de rénovation est majoritaire" au prochain congrès, dans un livre intitulé "Les coulisses d'une défaite", à paraître mercredi.

ms/heg/bw

Dimanche 17 Juin 2007 - 22:16 - Heure Paris (295 mots)

Partis-PS-Royal-Hollande

Ségolène Royal annonce sa séparation d'avec François Hollande

PARIS, 17 juin 2007 (AFP) - Ségolène Royal annonce qu'elle et son compagnon François Hollande se sont séparés, à une date qu'elle a refusé de préciser, dans un livre intitulé "Les coulisses d'une défaite", à paraître mercredi.

Dans cet ouvrage (éditions de L'Archipel), écrit par deux journalistes du service politique de l'AFP, Christine Courcol et Thierry Masure, la candidate malheureuse du PS à l'élection présidentielle demande qu'on ne présente plus François Hollande, Premier secrétaire du PS, comme son "compagnon". Car, dit-elle, "ce n'est plus le cas".

Elle ajoute: "j'ai demandé à François Hollande de quitter le domicile, de vivre son histoire sentimentale de son côté, désormais étalée dans les livres et les journaux, et je lui ai souhaité d'être heureux".

Ségolène Royal précise encore: "on est en bons termes, on se parle, il y a du respect mutuel".

La présidente de la région Poitou-Charentes et le député-maire de Tulle, qui s'étaient connus en 1978 quand ils étaient étudiants à l'ENA, ont eu quatre enfants.

Des désaccords politiques qui s'étaient exprimés pendant la campagne présidentielle -sur la fiscalité ou les relations avec le centre de François Bayrou, notamment- avaient alimenté les rumeurs et les interrogations sur leur vie personnelle.

Un ouvrage paru quelques jours après le 2e tour de l'élection présidentielle -"La femme fatale", écrit par deux journalistes du Monde- faisait état de fortes tensions dans le couple et prêtait à François Hollande, sans l'affirmer ouvertement, une liaison.

ms/heg/bw

Dimanche 17 Juin 2007 - 22:28 - Heure Paris (216 mots)

Partis-PS-Royal

Royal candidate à la direction du PS si elle devient majoritaire

PARIS, 17 juin 2007 (AFP) - Ségolène Royal déclare qu'elle sera "candidate au poste de Premier secrétaire" du PS si son "projet de rénovation est majoritaire" au prochain congrès, dans un livre intitulé "Les coulisses d'une défaite", à paraître mercredi.

Mme Royal, battue à l'élection présidentielle par Nicolas Sarkozy, confirme ainsi sa volonté de prendre le contrôle du parti, lors du prochain congrès normalement prévu à l'automne 2008, en s'appuyant sur son score de 47% le 6 mai.

Elle avait annoncé le 7 juin à Lille qu'elle présenterait sa "propre motion" au congrès, déclarant "accepter la décision" de François Hollande de rester jusque là Premier secrétaire.

Dans "les coulisses d'une défaite" (éditions de L'Archipel), écrit par deux journalistes du service politique de l'AFP, Christine Courcol et Thierry Masure, Mme Royal exprime sa "volonté inébranlable de passer au vote, y compris sur ce qu'il y a de plus provocateur par rapport au logiciel socialiste".

Elle précise: "on votera sur le projet de rénovation et, s'il est majoritaire, je serai candidate au poste de Premier secrétaire".

ms/heg/bw

Dimanche 17 Juin 2007 - 22:30 - Heure Paris (536 mots)

Partis-PS-Royal-Hollande

Ségolène Royal annonce sa séparation d'avec François Hollande =(PHOTO+VIDEO)=

PARIS, 17 juin 2007 (AFP) - Ségolène Royal annonce qu'elle et son compagnon François Hollande se sont séparés, à une date qu'elle a refusé de préciser, dans un livre intitulé "Les coulisses d'une défaite", à paraître mercredi.

La candidate malheureuse du PS à l'élection présidentielle déclare aussi qu'elle sera "candidate au poste de Premier secrétaire" du PS si son "projet de rénovation est majoritaire" au prochain congrès, normalement prévu à l'automne 2008. L'ouvrage, écrit par deux journalistes du service politique de l'AFP, Christine Courcol et Thierry Masure, est publié aux Editions de L'Archipel.

Mme Royal y demande qu'on ne présente plus François Hollande, Premier secrétaire du PS, comme son "compagnon". Car, dit-elle, "ce n'est plus le cas".

Elle ajoute: "j'ai demandé à François Hollande de quitter le domicile, de vivre son histoire sentimentale de son côté, désormais étalée dans les livres et les journaux, et je lui ai souhaité d'être heureux". Selon les auteurs, elle a décliné toute précision sur la date de cette rupture.

Ségolène Royal précise encore: "on est en bons termes, on se parle, il y a du respect mutuel".

La présidente de la région Poitou-Charentes et le député-maire de Tulle, qui s'étaient connus en 1978 quand ils étaient étudiants à l'ENA, ont eu quatre enfants.

Des désaccords politiques qui s'étaient exprimés pendant la campagne présidentielle -sur la fiscalité ou les relations avec le centre de François Bayrou, notamment- avaient alimenté les rumeurs et les interrogations sur leur vie personnelle.

Un ouvrage paru quelques jours après le 2e tour de l'élection présidentielle -"La femme fatale", écrit par deux journalistes du Monde- faisait état de fortes tensions dans le couple et prêtait à François Hollande, sans l'affirmer ouvertement, une liaison. Tous deux ont porté plainte en justice pour "atteinte à l'intimité de la vie privée".

Parallèlement, Ségolène Royal déclare qu'elle sera candidate à la succession de son ex-compagnon à la tête du parti si son "projet de rénovation" l'emporte au prochain congrès. Battue à l'élection présidentielle du 6 mai par Nicolas Sarkozy, elle confirme ainsi sa volonté de prendre le contrôle du PS, lors de ce rendez-vous prévu à l'automne 2008, en s'appuyant sur son score de 47%.

Elle avait annoncé le 7 juin à Lille qu'elle présenterait sa "propre motion" au congrès, déclarant "accepter la décision" de François Hollande de rester jusque là Premier secrétaire.

Dans "Les coulisses d'une défaite", Mme Royal exprime sa "volonté inébranlable de passer au vote, y compris sur ce qu'il y a de plus provocateur par rapport au logiciel socialiste". Elle précise: "on votera sur le projet de rénovation et, s'il est majoritaire, je serai candidate au poste de Premier secrétaire".

ms/heg/bw

Dimanche 17 Juin 2007 - 23:09 - Heure Paris (742 mots)

Partis-PS-Royal-Hollande

Royal annonce sa séparation avec Hollande (PAPIER GENERAL)=(PHOTO ARCHIVES+VIDEO)=

PARIS, 17 juin 2007 (AFP) - Ségolène Royal annonce dans un livre paraissant mercredi qu'elle et son compagnon François Hollande se sont séparés, mettant fin à de nombreuses spéculations sur ce couple star et totalement inédit de la vie politique française, dont les intérêts semblaient diverger de plus en plus.

L'annonce intervient au lendemain du second tour des législatives, et alors que Mme Royal ne fait plus mystère de son intention de se lancer à la conquête du Parti socialiste.

"J'ai demandé à François Hollande de quitter le domicile, de vivre son histoire sentimentale de son côté, désormais étalée dans les livres et les journaux, et je lui ai souhaité d'être heureux", déclare Mme Royal dans un livre intitulé "Les coulisses d'une défaite", à paraître mercredi.

Elle a refusé de préciser la date de cette rupture, selon les auteurs, Christine Courcol et Thierry Masure, journalistes à l'AFP.

François Hollande n'a pas immédiatement réagi à cette annonce, mais s'était refusé à tout commentaire, cité par les auteurs du livre.

L'état des relations entre l'ex-candidate PS et le chef du parti, ensemble depuis près de 30 ans mais jamais mariés, faisait régulièrement l'objet de spéculations et la présidentielle avait mis en évidence des tensions.

Le Premier secrétaire, 52 ans, qui aurait pu faire figure de "candidat naturel" pour le PS, avait dû s'effacer devant sa compagne, 53 ans, qui avait contourné l'appareil du parti pour remporter la primaire interne pour la course à l'Elysée.

Pendant la campagne, l'état-major du PS avait été tenu à l'écart par la garde rapprochée de la candidate et des divergences avaient éclaté au grand jour sur certains points clés, la fiscalité ou plus récemment la politique d'ouverture aux centristes défendue par Mme Royal.

Et depuis l'élection, elle ne faisait plus mystère de son intention de se lancer à l'assaut du leadership du PS, s'appuyant sur son score de près de 17 millions de voix au second tour de la présidentielle.

Elle confirme dans le même ouvrage qu'elle sera "candidate au poste de premier secrétaire" si son "projet de rénovation est majoritaire" au prochain congrès du PS, prévu à l'automne 2008.

Ségolène Royal et François Hollande avaient jusqu'à présent toujours opposé un "pas de commentaire" aux rumeurs et spéculations sur leur vie privée.

"Oui, nous sommes ensemble et oui, nous vivons toujours ensemble", avait toutefois tenu à assurer Mme Royal dans un livre paru fin mars, regrettant même que son compagnon ait rejeté un projet "romantique" de mariage à Tahiti.

Fin mai, ils avaient ensemble assigné pour "atteinte à la vie privée" les auteurs d'un livre, "La Femme fatale", qui évoquait de fortes tensions dans le couple et prêtait une liaison à François Hollande.

Ils s'étaient rencontrés en 1978, sur les bancs de l'ENA. Engagés à gauche, ils furent de la génération des "bébés Mitterrand", entrant dans les cabinets présidentiels et ministériels. Ils ont eu quatre enfants, Thomas, Clémence, Julien et Flora, aujourd'hui âgés de 22 à 14 ans.

Les années passant, ils étaient devenus un couple phare de la scène politique française, sans doute uniquement égalés en visibilité par Nicolas et Cécilia Sarkozy, qui travailla comme directrice de cabinet de son époux, dont la séparation temporaire avait également eu un important impact médiatique.

Pendant des années, Ségolène Royal et François Hollande auront ainsi occupé le premier plan tout en affirmant gérer la possible concurrence en ayant chacun son "autonomie".

Mais cette association faisait figure d'objet politique non-identifié, au point que Manuel Valls, député-maire PS d'Evry, l'un des jeunes quadras socialistes, déclarait au soir du premier tour des législatives en "avoir assez que la vie politique, et notamment celle de (son) parti, tourne autour de la vie d'un couple".

Propos que Mme Royal avait trouvés "parfaitement déplacés". L'intérêt risque pourtant de se prolonger.

bur-so/ms/heg/bw

LA POLEMIQUE EN DEPECHE

Dimanche 24 Juin 2007 - 16:57 - Heure Paris (356 mots)

Partis-PS-Royal-Hollande-médias

Ségolène Royal s'en prend à l'AFP

PARIS, 24 juin 2007 (AFP) - Ségolène Royal a vivement critiqué l'AFP, dans une interview dimanche à Canal Plus, pour avoir annoncé le 17 juin au soir sa séparation avec François Hollande et son intention de briguer la présidence du Parti socialiste.

"Ce n'est pas aux médias de choisir la date et la forme d'une annonce de ce type", a déclaré Mme Royal qui a mis en cause l'impartialité de l'AFP et l'accuse de lui avoir "attribué de façon mensongère une déclaration, en plus le soir des élections législatives".

"L'AFP est abasourdie par la mise en cause publique de Ségolène Royal. L'agence a cité mot à mot les propos confiés par Mme Royal à deux de ses journalistes, coauteurs d'un livre publié le mercredi suivant le deuxième tour des législatives", a réagi le Directeur de l'Information de l'AFP, Denis Hiault.

"L'AFP devait publier l'information le lundi à 6H00. En raison de fuites dans la presse écrite et sur internet, elle a décidé d'avancer de quelques heures la diffusion de l'information", a-t-il poursuivi.

Le 17 juin au matin, le Journal du Dimanche avait fait une allusion transparente au sujet et dans la soirée, l'hebdomadaire Marianne avait mis la nouvelle en ligne sur son site Marianne2007.fr.

Mme Royal avait par ailleurs enregistré à l'avance une interview à France Inter pour diffusion lundi matin, où elle clarifiait sa situation. Ce même jour, de nombreux journalistes à Paris ont reçu de la part de l'éditeur un exemplaire du livre contenant ces révélations.

"Je crois que, dans une démocratie, il faut aussi de l'éthique journalistique", a ajouté Mme Royal.

"En cette circonstance, comme en toute autre, à Paris comme à Bagdad ou à Gaza, les journalistes de l'AFP veillent à remplir leur mission d'information avec une objectivité sans faille, une impartialité scrupuleuse", a rappelé de son côté Denis Hiault.

nm/fa/na

Lundi 25 Juin 2007 - 18:26 - Heure Paris (276 mots)

Partis-PS-Royal-Hollande-médias-réactions

La SDJ et les syndicats de l'AFP protestent contre les critiques de Mme Royal

PARIS, 25 juin 2007 (AFP) - La Société des Journalistes (SDJ) et les principaux syndicats de journalistes de l'Agence France-Presse (SNJ, SNJ-CGT, CFDT et FO) ont protesté lundi, dans des communiqués séparés, contre les attaques de l'ex-candidate socialiste à la présidentielle, Ségolène Royal.

Mme Royal, dans une interview télévisée diffusée dimanche, avait reproché à l'AFP d'avoir révélé, plus tôt que prévu, sa séparation d'avec son compagnon François Hollande, en mettant en cause l'impartialité de l'agence.

La SDJ précise pour sa part que l'AFP, malgré son engagement à respecter un embargo, n'a fait qu'obéir à une "logique rédactionnelle" en rendant publique une information déjà rendue publique par un autre media et "qui circulait sur internet et dans toutes les rédactions".

En outre, ajoute la SDJ, "suggérer que l'AFP s'est mise au service d'un projet politique est à la fois faux et injurieux pour l'ensemble de son personnel, attaché à produire jour après jour une information équilibrée".

De même, les sections SNJ, SNJ-CGT, CFDT et FO de l'AFP estiment que les accusations de Mme Royal sont "totalement dénuées de fondement" et rappellent que "les journalistes de l'agence ont toujours veillé, veillent et veilleront au respect de la déontologie professionnelle et à leur indépendance face à toute tentative d'instrumentalisation, d'où qu'elle vienne".

jpa/dch/fa/na